



IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018

JANVIER 2019



IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018

COORDINATION

Claire Chérie, Sylvie Clément-Cuzin et Paul-Éric Hen
avec François Hurard

ÉDITORIAL

Tout au long de l'année 2018, l'Inspection générale des affaires culturelles a poursuivi, en parallèle de ses missions d'inspection et de contrôle, le développement, qui s'est intensifié, de ses missions d'appui. Elle a ainsi pu, dans une relation de confiance renouvelée à l'arrivée en octobre de M. Franck Riester comme ministre de la Culture, mettre son expertise et son expérience au service d'un cabinet ministériel resserré.

L'Inspection générale est de ce fait pleinement associée aux dossiers parmi les plus stratégiques pour le ministère et tout particulièrement, à la demande du Premier ministre, au chantier de la réforme de l'État. L'IGAC a en effet contribué, avec la coordination de l'Inspection générale des finances, aux travaux de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui a fait appel à l'ensemble des corps d'inspection générale pour évaluer, « challenger » et mettre en perspective les propositions de réforme transmises par les services d'administration centrale des ministères.

Elle a également apporté cette année son concours à plusieurs missions attribuées à des personnalités du monde de la culture : médiation conduite par Dominique d'Hinnin sur la chronologie des médias ; mission confiée par trois ministres à Dominique Boutonnat sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles ; missions confiées par le Président de la République à Bénédicte Savoy et Felwine Sarr sur la restitution des œuvres des musées issues du patrimoine africain et à N'Goné Fall pour le commissariat général de la saison « Africa 2020 ».

Au-delà de ces missions emblématiques, dont certaines ont connu un important retentissement, l'IGAC a réalisé de nombreux travaux d'inspection, de contrôle et d'évaluation des structures relevant du ministère de la Culture, le nombre total de ses missions et rapports s'élevant à plus de soixante pour cet exercice. Ces rapports ont porté sur des organismes et des sujets aussi divers que les opéras nationaux, la Villa Médicis, l'Agence France-Presse, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, l'École nationale supérieure des arts décoratifs, la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs ou le statut des musées-services à compétence nationale...

Une nouvelle mission permanente, « référent festivals », a par ailleurs été confiée à un membre de l'IGAC, avec comme premiers objectifs de constituer un panorama, consultable en ligne, de l'ensemble des festivals soutenus par le ministère et de concevoir un observatoire des bonnes pratiques pour ces manifestations.

L'IGAC a animé, comme chaque année, le Comité inter-inspections du ministère de la Culture, qui rassemble l'Inspection générale des bibliothèques, l'Inspection de la création artistique et l'Inspection des patrimoines, afin de nourrir la réflexion sur des missions futures.

Enfin, des réflexions prospectives ont été menées avec d'autres corps d'inspection générale, notamment sur les crédits d'impôts, le dispositif « Malraux », le statut du Mémorial ACTe ou les regroupements universitaires. La conduite de ces missions interministérielles s'inscrit désormais dans un cadre rénové puisque l'ensemble des chefs de corps a signé en octobre 2018 une charte méthodologique destinée à en faciliter le partage et la réalisation.

Ann-José Arlot

Inspectrice générale, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, décembre 2018.

SOMMAIRE

Éditorial par Ann-José Arlot, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles – décembre 2018	1
I – Les missions de l'IGAC 2018 en chiffres	7
II – Missions d'appui à la réforme de l'État	9
• Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF et l'IGA)	9
• Étude de projet de réorganisation de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF / DITP)	10
• Suivi de la mise en œuvre du rapport sur les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), en appui au Secrétariat général	11
• Développement de la mobilité des agents du ministère de la Culture, en appui au Secrétariat général	11
III – Missions d'appui thématiques	13
• Mission d'appui à M ^{me} Bénédicte Savoy et M. Felwine Sarr, missionnés par le Président de la République pour une réflexion sur la restitution d'œuvres des musées issues du patrimoine africain	13
• Mission d'appui au ministère des Affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)	13
• Mission d'appui pour la saison culturelle « Africa 2020 »	14
• Mission d'appui à M. Pierre Sellal sur la relance de l'Europe de la culture	15
• Mission d'appui à la médiation confiée à M. Dominique d'Hinnin sur la chronologie des médias	15
• Mission d'appui à M. Dominique Boutonnat sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles (mission conduite avec l'IGF)	16
• Constitution par le référent festivals d'un panorama en ligne des festivals	16
• Élaboration par le Référent festivals d'une charte des festivals	16
• Mission de médiation et d'appui à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis	17
• Administration provisoire de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) et de la Maison des artistes	18

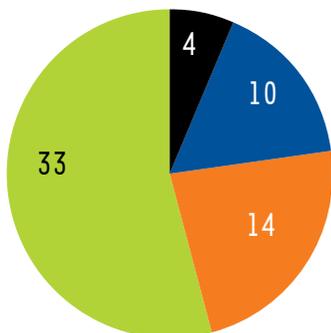
IV – Missions d'évaluation et de prospective	21
A/ La création artistique	21
• École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA)	21
• Mission d'inspection et d'évaluation de l'Académie de France à Rome (Villa Médicis)	22
• Mission d'inspection à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	23
• Les Opéras nationaux en région : état des lieux et scénarios d'évolution	24
• La promotion en France de la scène théâtrale francophone	25
• La Villa Arson : une identité à refonder	26
• Évaluation du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	27
B/ Les médias et les industries culturelles	27
• Évaluation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)	27
• Le modèle économique de l'Agence France-Presse (mission conduite avec l'IGF)	29
• Évaluation du label de « librairie indépendante de référence » (LIR)	30
• Mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture	31
• Mission-diagnostic sur la Bibliothèque publique d'information (BPI)	31
• Mission d'expertise en vue de la reconnaissance par l'État de l'École supérieure d'études cinématographiques (ESEC)	32
• Étude d'un projet de Cité de la littérature ou des écritures – rapport d'étape	33
C/ Les patrimoines	34
• Formation des architectes et urbanistes de l'État à l'École de Chaillot (mission conduite avec le CGEDD)	34
• Mission de conseil auprès de l'Institut national d'histoire de l'art (mission conduite avec l'IGAENR et l'IGB)	35
• Forces et faiblesses du statut de service à compétence nationale pour les musées de France : synthèse des rapports de l'IGAC et préconisations	35
• Perspectives d'évolution et de changement de statut du Mémorial ACTe (mission conduite avec l'IGA)	37
• Mission d'évaluation du Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau	37
• Mission d'évaluation et d'adaptation du dispositif fiscal « Malraux » aux enjeux des villes petites et moyennes (mission conduite avec l'IGF et le CGEDD)	38
D/ Les missions transversales	39
• Évaluation du programme Erasmus+ dans les écoles nationales supérieures du ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture »	39
• L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site (mission conduite avec l'IGAENR)	40
• Mission d'évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne	41
• Évaluation des divers crédits d'impôt gérés par le ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF)	42

• Compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (mission conduite avec l'IGAS)	42
• Consolidation et perspectives d'évolution du régime social des artistes-auteurs (mission conduite avec l'IGAS)	43
E/ Les missions d'audit interne	44
• Respect de l'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants	44
• Gestion de la garantie décennale pour les travaux de l'OPPIC (mission conduite avec les concours de l'IDP)	44
• Procédure d'instruction des demandes de crédits d'impôts en faveur de la production phonographique (CIPP)	45
V – Missions d'inspection et de contrôle	47
• Mission d'inspection du fonctionnement interne de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire	47
• Mission d'inspection de l'UDAP d'Ille-et-Vilaine	47
• Inspection de l'École nationale supérieure d'art de Limoges (MSST)	48
• Inspection du Centre de conservation et de ressources du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée –MuCEM– (MSST)	48
• Inspection de l'atelier de menuiserie de l'établissement public de Sèvres (MSST)	49
• Inspection de l'UDAP de Seine-et-Marne (MSST)	49
• Inspection de l'UDAP du Bas-Rhin (MSST)	50
• Inspection de l'UDAP d'Eure-et-Loir, de la cathédrale de Chartres et du gisement du Fort-Harrouard (MSST)	51
• Inspection de l'ENSA de Lille (MSST)	51
• Inspection de l'UDAP du Var, de la cathédrale de Fréjus et de ses annexes (MSST)	52
• Inspection du Mobilier National –service du magasin et des transports (MSST)	52
• Inspection de l'UDAP de Charente-Maritime, de la cathédrale de La Rochelle, du pont transbordeur du Martrou et de la porte Dauphine de La Rochelle (MSST)	53
• Inspection de l'ENSA de Paris-La-Villette (MSST)	54
• Suivi d'inspection sur le risque chimique au Mobilier national (MSST)	55
VI – Actualité de l'IGAC	57
A/ Suivi de la mise en œuvre des précédents rapports	57
B/ Journées d'étude et de formation	57
C/ Mouvements	58
D/ Fonctions et missions permanentes	59
• Secrétaire générale	59
• Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) du ministère de la Culture	59
• Mission santé, sécurité au travail (MSST)	60

• Pilotage du Comité inter-inspections	61
• Référent festivals	62
• Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française	62
• Correspondante du défenseur des droits	63
• Correspondant du département de l'action territoriale (DAT)	64
• Référents DRAC : répartition géographique des responsabilités territoriales au 31 décembre 2018	64
E/ Participation à des comités, commissions et conseils	67
VII - Liste chronologique des missions 2018	69
VIII – Liste des rapports de l'IGAC (2012-2018) en ligne	77
IX – Décret portant organisation de l'IGAC	81
X – Glossaire des sigles et acronymes	85
Trombinoscope au 31 décembre 2018	89

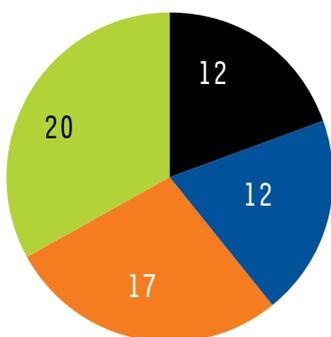
I - LES MISSIONS DE L'IGAC 2018 EN CHIFFRES

A - Répartition thématique des missions de l'IGAC



Missions d'appui à la réforme de l'État	4
Missions d'appui thématiques	10
Inspection et contrôle	14
Évaluation et prospective	33
Ensemble des missions	61

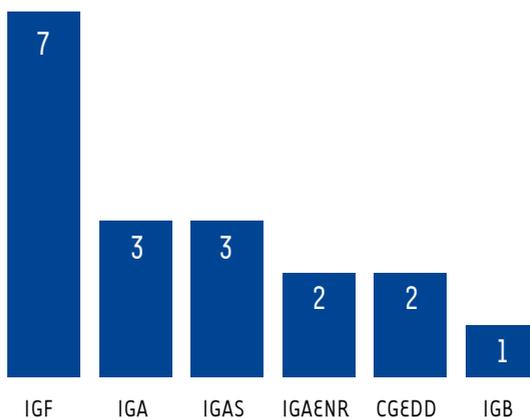
B- Répartition des missions par services



Création artistique (DGCA)	12
Médias et industries culturelles (DGMIC)	12
Patrimoines et architecture (DGP)	17
Secrétariat général (SG)	20

C- Missions interministérielles conduites avec d'autres inspections générales

Nombre total de missions interministérielles	15
Conduites avec deux inspections générales	12
Conduites avec trois inspections générales	3
IGF	7
IGA	3
IGAS	3
IGAENR	2
CGEDD	2
IGB	1



II – MISSIONS D'APPUI À LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF et l'IGA)

La mission visait à établir une revue des missions des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et directions des affaires culturelles (DAC pour l'outre-mer), de leur organisation et de leurs moyens et à formuler des propositions d'évolutions pertinentes. Les inspecteurs se sont déplacés dans cinq DRAC de configurations diverses et ont procédé à plus de cent cinquante auditions auprès d'un large échantillon de partenaires publics et privés de ces services déconcentrés.

Dans un contexte où les politiques culturelles restent une compétence partagée et où se manifeste une attente forte des collectivités territoriales, comme des acteurs publics et privés, pour que l'État occupe sa place dans la construction de partenariats sur mesure au bénéfice de tous, la mission a estimé que les DRAC et DAC remplissaient bien leurs fonctions.

Ces dernières ont su préserver leur agilité et leur capacité « tout-terrain » d'administration de projets. Elles sont considérées comme les seules administrations à détenir dans les territoires une expertise technique et scientifique ainsi qu'un savoir-faire juridique nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation, de la protection et de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

Elles sont aussi précieuses pour leur expertise artistique à même de juger de la qualité et de la portée d'un projet, en le situant dans le contexte national et international. Dans une dynamique de co-construction de projets culturels avec les collectivités territoriales, l'apport de la DRAC ou de la DAC exerce donc un véritable effet de levier.

Toutefois, la réforme territoriale de 2015 a, du fait notamment de l'étendue des nouveaux territoires créés qui constitue un véritable défi pour l'accomplissement des missions des DRAC, mis en lumière, en les accentuant, de nombreuses fragilités préexistantes en leur sein.

Confrontées à ces mutations rapides, ces structures n'ont en outre pas été suffisamment accompagnées et soutenues par l'administration centrale, notamment en matière de gestion des ressources humaines ou de moyens informatiques.

Face à un risque de dégradation des services déconcentrés du ministère de la Culture, la mission a ainsi préconisé un ensemble de neuf mesures.

1) Pour revitaliser le fonctionnement des DRAC :

- lancer une mission informatique pour la mise en place d'un plan d'urgence et de transformation numérique ;
- construire et mettre en œuvre un plan de GPÉEC, spécifique aux DRAC ;
- redonner de l'attractivité aux DRAC ;
- alléger et transférer des procédures ;
- revoir l'organisation territoriale des DRAC issue de la réforme de 2015.

2) Pour réarticuler la relation DRAC—administration centrale :

- appliquer un principe général de déconcentration automatique ;
- approfondir et nourrir la relation opérateurs nationaux-DRAC ;
- repositionner le pilotage des DRAC par la création d'un service dédié.

Rapport n° 2018-03

Étude de projet de réorganisation de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF / DITP)

Le Premier ministre a souhaité associer les Inspections générales interministérielles et ministérielles à l'exercice de transformation de l'action publique engagé par le Gouvernement.

Ce dernier a été lancé le 24 juillet 2018 par deux circulaires adressées, l'une aux ministres, l'autre aux préfets qui leur demandaient, d'une part, d'engager une déconcentration accrue ainsi qu'un recentrage du rôle stratégique des politiques publiques des administrations centrales et, d'autre part, d'identifier des améliorations souhaitables afin de formuler des propositions de réorganisation des services déconcentrés.

Dans ce cadre, l'IGAC a travaillé en coordination avec l'IGF, pour élaborer avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) une analyse de la feuille de route proposée par le ministère de la Culture.

L'exploration et la mise en perspective des différents axes développés par le Secrétariat général et les directions générales du ministère de la Culture ont ainsi donné lieu à la rédaction d'une note conjointe destinée à préparer la réunion bilatérale entre le cabinet du ministre, les directions d'administration centrale et le Secrétariat général du ministère avec le cabinet de Premier ministre et les services de la DITP.

Suivi de la mise en œuvre du rapport sur les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), en appui au Secrétariat général

À la suite du rapport interministériel, remis en février 2018, qui analysait les missions confiées aux DRAC au regard des contextes culturels régionaux et des moyens dont elles disposent, l'IGAC a apporté son appui au Secrétariat général pour accompagner le processus de mise en œuvre des préconisations inscrites dans le relevé de décisions établi à la suite de la restitution du rapport à la ministre de la Culture.

L'IGAC a ainsi pris part aux groupes de travail organisés par le Secrétariat général relatifs à la gouvernance des DRAC qui associaient ces dernières aux directions générales de l'administration centrale.

Elle a également contribué aux travaux visant à accroître la déconcentration, tant au niveau des crédits que des actes et des décisions. L'IGAC a par ailleurs participé aux travaux du comité de pilotage de la démarche « 100% DEMAT » engagée dans le cadre du chantier AP 2022 et dont relève la dématérialisation des procédures en DRAC.

Développement de la mobilité des agents du ministère de la Culture, en appui au Secrétariat général

Cette mission d'appui au Secrétariat général s'inscrit dans une volonté du ministre de définir une stratégie ministérielle en faveur de la mobilité des agents.

Il s'agit, à la fois, d'accompagner les agents afin de leur offrir le meilleur parcours de carrière possible et, pour le ministère, de garantir une permanente adaptation des profils aux besoins des services et à l'évolution des missions.

Sur la base d'un diagnostic établi à partir des données du service des ressources humaines du ministère (SRH, secrétariat général) et d'un parangonnage réalisé auprès d'autres ministères, d'entreprises privées et de collectivités territoriales, plusieurs propositions stratégiques ont été faites.

Elles doivent permettre au Secrétariat général du ministère de la Culture de s'engager, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires sociaux, à la rédaction d'une charte de la mobilité et de proposer au ministre une stratégie en la matière.

III – MISSIONS D'APPUI THÉMATIQUES

Mission d'appui à Mme Bénédicte Savoy et M. Felwine Sarr, missionnés par le Président de la République pour une réflexion sur la restitution d'œuvres des musées issues du patrimoine africain

Dans le cadre d'une démarche, annoncée par le Président de la République dans son discours de Ouagadougou et rappelée dans les mêmes termes par la lettre de mission, de restitution définitive à leur pays d'origine d'objets du patrimoine africain conservés en France, la mission de l'IGAC était de faciliter la concertation des différents acteurs impliqués et de contribuer à l'élaboration des propositions concrètes nécessaires à la mise en œuvre de cet objectif.

L'inspectrice générale désignée a donc organisé deux des trois ateliers de concertation souhaités par la mission :

- un atelier juridique, rassemblant les services juridiques du ministère de la Culture et du ministère des Affaires étrangères, des représentants de l'ICOM, du Sénat, des universitaires et des conservateurs de musées, notamment du Musée du quai Branly ;
- un atelier de concertation plus spécifiquement destiné aux directeurs de musées territoriaux et conservateurs de musées en DRAC.

Sur cette base et à l'issue de réunions de travail avec le service des musées de France, elle a rédigé une proposition de dispositif juridique, intégrée au rapport, permettant de mettre en œuvre l'objectif présidentiel de restitutions définitives d'éléments du patrimoine africain dans l'esprit de coopération partenariale souhaité par la mission et sans porter atteinte au principe d'inaliénabilité des collections publiques.

Le rapport a été remis le 23 novembre 2018 au Président de la République, qui en a validé les propositions.

Mission d'appui au ministère des Affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)

Entièrement financé par l'Union européenne, un contrat de « jumelage » lie depuis février 2017 le ministère tunisien des Affaires culturelles et le ministère de la Culture français pour une période de deux ans (2017-2019), dans le cadre d'un « Programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie ».

C'est la première fois qu'un tel instrument est mis en œuvre par l'Union européenne dans le secteur de la culture.

Confié à la France, ce projet, auquel est associée la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à accompagner le ministère tunisien dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation culturelle et à répondre, en renforçant ses capacités institutionnelles, aux attentes de la société civile et du monde culturel tunisien.

Son pilotage a été confié par le ministère à un inspecteur général qui, en tant que « chef de projet », est chargé de garantir du côté français la pertinence et la cohérence des ressources mobilisées, tandis qu'un « conseiller résident jumelage », détaché auprès du ministère tunisien, les met en œuvre localement avec l'appui logistique de l'agence Expertise France.

Grâce à une méthodologie participative de dialogue entre pairs et d'échange d'expériences, il s'agit d'adapter l'administration centrale et les établissements publics culturels à la déconcentration des circuits de décision, d'inciter le ministère tunisien à définir des stratégies régionales de développement culturel, d'accroître ses capacités d'information et de communication numérique et d'en renforcer les capacités d'études, de suivi, d'évaluation et de prospective.

Afin de compléter les missions d'expertise réalisées en Tunisie par une cinquantaine d'experts européens, plusieurs visites d'études en France et en Belgique ont été organisées au profit des cadres tunisiens du ministère des Affaires culturelles.

Ces rencontres ont abouti à un important ensemble de préconisations qui, si elles sont effectivement mises en œuvre, devraient permettre d'atteindre, au terme du projet, les « résultats obligatoires » prévus par le contrat.

Mission d'appui pour la saison culturelle « Africa 2020 »

Le 3 juillet 2018, le Président de la République a lancé à Lagos (Nigéria) la préparation d'« Africa 2020 », une saison culturelle qui, de juin à décembre 2020, sera dédiée, en France, aux cultures africaines.

L'objectif de cette saison, sans précédent puisqu'elle concerne tout un continent, est de permettre un changement du regard des Français sur l'Afrique en proposant à des artistes, entrepreneurs, sportifs et créateurs africains de venir en France pour présenter leurs œuvres, le produit de leur travail et partager leur regard sur le monde contemporain.

L'ensemble des opérateurs culturels français, qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités locales, sont invités à participer à cette saison. Une commissaire générale sénégalaise, M^{me} N'Goné Fall, a été désignée par le Président de la

République pour préparer la saison ; elle est accompagnée par un commissaire adjoint, membre de l'IGAC, nommé en mai 2018 par la ministre de la Culture.

Mission d'appui à M. Pierre Sellal sur la relance de l'Europe de la culture

Le Président de la République a confié à M. Pierre Sellal, Ambassadeur de France, ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union Européenne, une mission de réflexion sur la relance de l'Europe de la culture.

La lettre de mission lui demande de réunir des personnalités représentatives de l'excellence culturelle dans tous les domaines de l'art et de la culture, afin d'analyser l'existant, de faire des propositions permettant d'approfondir la dimension culturelle du projet européen et d'imaginer un événement sur cette thématique en lien avec nos principaux partenaires européens. L'IGAC a été missionnée pour assister Pierre Sellal.

Dans ce cadre, un groupe de travail, constitué de personnalités du monde de la culture, a été réuni à deux reprises à la Présidence de la République.

S'inscrivant dans la perspective des échéances de renouvellement des instances de gouvernance de l'Union européenne, il a permis à ce stade de dégager un ensemble de propositions concernant de multiples secteurs de l'action culturelle, afin de contribuer à donner une nouvelle dynamique à l'Europe de la culture.

Mission d'appui à la médiation confiée à M. Dominique d'Hinnin sur la chronologie des médias

En novembre 2017, le ministère a nommé un médiateur ayant pour mission de faciliter l'élaboration et la conclusion d'un accord interprofessionnel sur la chronologie d'exploitation des films selon les différents marchés du cinéma (salles, vidéo, vidéo à la demande, télévision payante, télévision gratuite).

La chronologie actuelle est en effet toujours régie par un accord de 2009 désormais inadapté, notamment en raison du développement rapide et du succès auprès du public de nouveaux services de vidéo à la demande par abonnement, dont la place dans la chronologie des médias doit être reconsidérée.

L'IGAC est en appui à cette mission. Un projet d'accord a été élaboré à la fin de l'été 2018, permettant l'avancement de toutes les fenêtres de diffusion des films, notamment celles consacrées à la vidéo à la demande par abonnement, pour en faciliter l'accès aux spectateurs.

Ce nouvel accord a été définitivement conclu le 21 décembre 2018, en présence du ministre, après que Canal+ et Orange ont renouvelé leurs accords respectifs avec les organisations professionnelles du cinéma. La nouvelle chronologie des médias s'appliquera ainsi dès le début de l'année 2019.

Mission d'appui à M. Dominique Boutonnat sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles (mission conduite avec l'IGF)

En mai 2018, le ministre de l'Économie et des finances, la ministre de la Culture et le ministre de l'Action et des comptes publics ont confié à M. Dominique Boutonnat une mission sur la mobilisation de l'épargne privée en faveur du financement de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles. L'IGAC et l'IGF ont appuyé cette mission.

Le rapport de M. Boutonnat a été rendu en fin d'année et formule plusieurs recommandations visant à créer un écosystème favorable au développement de l'investissement privé dans la création audiovisuelle et cinématographique.

Constitution par le Référent festivals d'un panorama en ligne des festivals

Dans le cadre de la mission permanente de référent festivals confiée à un inspecteur général, un panorama des principaux festivals du territoire (dates, localisation, domaine artistique, fréquentation, etc.) a été mis en ligne sur le site du ministère de la Culture.

Ouvert avec une liste de près de 2 000 festivals au début de l'été 2018, ce panorama, constamment alimenté et actualisé, devrait dépasser les 3 000 références début 2019, couvrant aussi bien les festivals de spectacle vivant que de cinéma, les salons d'art que les salons du livre, etc.

Il constitue en outre le socle d'un observatoire économique des festivals (structure budgétaire, subventions reçues, évolution des chiffres de fréquentation, phénomènes d'apparitions/disparitions...), lequel a vocation à alimenter aussi bien un futur Centre national de la musique que le dispositif de remontée des données de billetterie institué par la loi LCAP en matière de spectacle vivant.

Élaboration par le Référent festivals d'une charte des festivals

Françoise Nyssen a souhaité que soit rendue publique pendant l'été 2018 une Charte des festivals par laquelle le ministère de la Culture réaffirme les grands fondamentaux de la politique qu'il entend mener en faveur des festivals et propose aux autres principaux partenaires de ces derniers, au premier rang

desquels les fédérations d'élus, une mise en synergie des analyses économiques et des soutiens apportés.

Après un rappel de l'importance des festivals comme lieu de partage et comme force pour les territoires, en termes d'offre artistique, de structuration des filières ou de retombées directes et indirectes pour les territoires, la charte rappelle les menaces qui pèsent désormais sur leur écosystème, que ce soit par l'alourdissement des charges (plateaux artistiques, contraintes de sécurité, notamment), les variations que peuvent connaître les subventions publiques dont les festivals sont dépendants, des phénomènes de concentration et de concurrence, notamment dans le secteur des musiques actuelles, ou par la difficulté accrue pour certains festivals à mobiliser les mécènes et les bénévoles.

Sur cette base, la Charte des festivals affirme que le soutien du ministère de la Culture doit aller en priorité aux festivals exemplaires en termes de diversité culturelle et territoriale, d'empreinte territoriale, de travail en direction de tous les publics, d'impact sur l'économie des filières et de structuration professionnelle, mais aussi en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Mission de médiation et d'appui à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis

La gouvernance des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil a fait l'objet d'une mission de contrôle et d'inspection qui a donné lieu au rapport n°2017-31 de l'IGAC en décembre 2017. A la suite de ce rapport et en raison du départ du directeur de l'EPCC, une direction par intérim a été mise en place par le ministère.

L'IGAC a été chargée, à compter du 12 juin 2018, d'apporter son appui à l'EPCC, en assurant une présence et une médiation au sein des équipes ainsi que la coordination avec les partenaires de l'établissement, afin de faciliter cette période transitoire pour les Ateliers Médicis.

La mission a pris fin en septembre 2018, à la suite du choix unanime par l'ensemble des membres du conseil d'administration (qui associe l'État, les villes de Clichy-Montfermeil, la région Île-de-France, la métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, l'Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est et la Ville de Paris) de Mme Cathy Bouvard pour diriger cette structure.

Administration provisoire de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) et de la Maison des artistes

La gouvernance du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs est répartie entre deux organismes agréés : l'AGESSA et la Maison des artistes.

Les élections des conseils d'administration n'ayant pu se tenir avant avril 2014 et le mandat des administrateurs n'ayant pas été prolongé, les ministères chargés de la sécurité sociale et de la culture ont donc désigné, conformément aux statuts, un administrateur provisoire¹, inspecteur général des affaires sociales puis, après un peu plus d'un an d'interruption, par lettres de mission du 2 février 2018 (Culture) et du 12 février 2018 (Affaires sociales, DSS), une inspectrice générale des affaires culturelles pour assurer la fonction d'administrateur provisoire.

Les principales missions qui lui sont confiées sont l'approbation des comptes des deux organismes et de la Commission d'action sociale (CAS), en application de l'article R 382-30-1 du Code de la sécurité sociale.

La CAS est de la compétence exclusive d'une commission composée de membres des conseils d'administration des deux organismes, afin de prendre en charge les cotisations des artistes-auteurs qui traversent des difficultés financières et qui répondent aux conditions fixées par l'article R.382-24, appréciées notamment sur la base des revenus du foyer fiscal.

Conformément à l'article R.114-6-1, les comptes annuels de 2017 établis par l'agent comptable, arrêtés par le Directeur et présentés par l'agent comptable à l'administratrice provisoire ont été approuvés le 22 mai 2018 pour la Maison des artistes et à la même date pour l'AGESSA, l'Assemblée générale de cette dernière en ayant pris connaissance auparavant. Un cabinet d'audit a exercé la mission de commissariat aux comptes pour l'AGESSA.

Le solde de la CAS au 1^{er} janvier 2018 était de 1,1 M€, auquel s'est ajoutée la dotation de l'ACOSS pour 2018 (625 472,89 €) ainsi que des écritures en régularisations, soit un budget total de 1 391 479,41 € pour l'année 2018.

Quatre commissions d'action sociale se sont tenues en 2018 à chaque trimestre, pour un nombre moyen de dossiers examinés d'environ 450 à chaque fois.

1 - Du 29 décembre 2014 au 1^{er} janvier 2016, prolongé par arrêté du 14 mars 2016 jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

Les critères en vigueur pour instruire les dossiers des précédentes CAS, fixés lors de l'administration provisoire précédente, ont été doublés pour tenir compte de l'absence de CAS durant une année, faute d'administration provisoire (2017). Les demandes ont permis d'ouvrir des droits aux intéressés sur les périodes considérées.

L'article 23 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit le transfert du recouvrement de l'AGESSA et de la MDA à la branche recouvrement du régime général (ACOSS), à compter des revenus perçus au titre de 2019.

A titre transitoire l'AGESSA et la MDA maintiendront leur activité de recouvrement en 2019 et sur le 1er semestre 2020 au titre des cotisations appelées sur les revenus de 2017 et 2018, en raison du décalage caractérisant ce régime.

Depuis le printemps 2018, l'administratrice provisoire a assisté aux comités de pilotage convoqués par la Direction de la sécurité sociale concernant les opérations de transfert du recouvrement sur les plans administratif et technique comme en termes de personnels.

En effet, une part majoritaire de l'effectif (70 personnes) rejoindrait l'ACOSS tandis que 25 personnes demeureraient à l'AGESSA-MDA sur des missions relatives au champ du régime, à l'affiliation et à l'accompagnement des artistes-auteurs.

IV – MISSIONS D'ÉVALUATION ET DE PROSPECTIVE

A/ La création artistique

École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA)

A la suite de la mission d'appui relative à la situation de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, dont le rapport a été remis en avril 2014, il a été demandé en janvier 2018 à l'IGAC d'évaluer la situation de l'École, tant sur son fonctionnement et son organisation, sur les deux sites de Saint-Ouen et de Saint-Germain-des-Prés, que sur son insertion dans la ComUE PSL ainsi que sur le partenariat noué avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, sa voisine immédiate.

La mission a relevé l'implication amorcée par l'École dans les grands enjeux contemporains de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité. Elle s'est, en outre, attachée à analyser l'impact sur le fonctionnement à terme de l'École de la récente labellisation « musée de France » de ses collections ainsi que de ses relations internationales.

Si l'École a pu sembler s'apaiser avec la nomination de M. Jean-Marc Bustamante le 10 septembre 2015, elle reste cependant fragile et souvent proche d'un état d'effervescence qui, par différence avec l'acception commune d'« école », est en outre quasiment revendiqué s'agissant d'un lieu qui se veut avant tout de « transmission ».

L'ENSBA apparaît ainsi comme un espace de résonance, voire d'amplification des interrogations sur la place de la création dans un cursus qui, par son caractère exclusif, pourrait priver les étudiants de la possibilité de valoriser leur formation. La mission a d'ailleurs formulé plusieurs recommandations visant à désenclaver le cursus dispensé.

L'effervescence tient aussi à la réactivité des étudiants, dont la vigilance apparaît plus exigeante que celle de leurs enseignants sur les enjeux éthiques, notamment sur le sujet récurrent du harcèlement ; elle tient enfin à son activité dans des bâtiments qui sont tous classés au titre des monuments historiques : en l'absence de schéma pluriannuel de stratégie immobilière et de schéma directeur actualisé et stabilisé, l'école semble ainsi dans un chantier permanent.

La labellisation « musée de France » des collections de l'école en juillet 2017, qui figurait dans les objectifs assignés à la direction, a ajouté à cette atmosphère

sensible. La mission recommande que le projet des collections fasse l'objet d'un travail commun avec la tutelle (DGP et DGCA) et que les collections soient inscrites impérativement dans le cursus même.

En ce qui concerne la ComUE PSL, le rapport considère que l'école ne peut s'exempter seule de la participation aux programmes de recherche actés au sein de cette instance, estimant qu'il y a là un enjeu de portée politique qui ne saurait relever de la seule décision de l'établissement. La mission note enfin que la dimension internationale de l'école reste en-deçà de son statut et de sa notoriété.

Rapport n° 2018-05

Mission d'inspection et d'évaluation de l'Académie de France à Rome (Villa Médicis)

Par une lettre de mission du 17 octobre 2017, il a été demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles de procéder à une évaluation de l'Académie de France à Rome dans la continuité de celle menée en 2012, afin d'analyser l'établissement sous l'angle de l'accomplissement de ses missions historiques, de la place des différentes disciplines, notamment l'histoire de l'art, de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine.

Le recrutement et le statut des pensionnaires avaient fait l'objet d'une réforme achevée en 2017 allant dans le sens de plus de transparence, d'objectivité et d'équité, d'une clarification juridique ainsi que d'une harmonisation des bourses.

Outre certains ajustements concernant le recrutement, le rapport propose de compléter le dispositif d'accompagnement des pensionnaires et que soient menés tant une évaluation d'ensemble et régulière du séjour des pensionnaires qu'un suivi de la carrière des anciens pensionnaires.

S'agissant de la mission Malraux, qui fait participer la Villa aux échanges artistiques entre la France et l'Italie, un rendez-vous hebdomadaire a été créé, *Les jeudis de la Villa*, afin de fidéliser et renouveler un large public. Sa programmation est délibérément tournée vers la création contemporaine.

Si le nombre de candidats historiens de l'art a été en décroissance ces dernières années, la promotion 2017-2018 comprend néanmoins deux historiens de l'art.

L'ouverture au public et la recherche de partenariats privés et de mécénats se développent, permettant de dégager des ressources propres. L'activité « hôtelière » a fait l'objet d'une mise au norme tarifaire mais sa suppression

devrait être envisagée dans le cadre d'une réflexion globale sur l'économie de l'établissement.

En ce qui concerne la bonne marche de l'établissement, la mission a pu constater sur place un fonctionnement satisfaisant et une direction dynamique, à l'écoute de l'ensemble des personnels comme des pensionnaires.

L'établissement a mis en place dès 2016 la gestion budgétaire et comptable publique et produit des tableaux de bord mensuels. Le budget de 8 M€, soutenu par une subvention pour charge de service public à hauteur de 55 % environ et comprenant des ressources propres à hauteur de 30 %, est en équilibre et sur une trajectoire stabilisée.

Les relations avec la tutelle sont correctes mais la mission observe des décalages de fond entre les différents documents d'orientation.

Par ailleurs, une négociation d'ensemble, engagée à partir de 2009 et aboutie en 2017, a permis de faire passer le personnel italien sous statut de droit local et ainsi de clarifier et d'harmoniser leur situation. Les logements gratuits ont été supprimés.

Enfin dans une perspective plus large et fondée sur l'expérience réussie de la manifestation Viva Villa, conduite avec la Casa Vélasquez et la Villa Kujoyama, la mission préconise d'engager avec la tutelle, les ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et l'Institut français une réflexion globale conduisant à la constitution d'un réseau artistique et culturel d'excellence et d'influence internationale dont la Villa Médicis, ainsi que ses équivalents en Espagne et au Japon pourraient être les premiers vecteurs.

Rapport n° 2018-06

Mission d'inspection de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

La mission d'inspection de l'ENSAD s'inscrivait dans le contexte particulier de la proximité du départ du directeur, Marc Partouche, qui a quitté l'établissement en juillet 2018.

La mission a pu constater qu'une part importante des préconisations des précédents rapports de l'IGAC (2011 et 2013) ainsi que des objectifs fixés dans la lettre de mission adressée par la ministre de la Culture à M. Partouche lors de sa nomination avait été mise en œuvre.

Ainsi, l'organigramme de l'établissement a été revu, afin de développer la transversalité et de renforcer le positionnement de la direction des études. La collégialité a été développée par la refonte du comité des études et de la recherche et un nouveau projet pédagogique, plus fédérateur et développant la porosité entre les dix sections de l'établissement, est progressivement mis en œuvre.

Le rayonnement international a été fortement développé, notamment en Asie (Chine et Japon) et en Afrique. Un bon équilibre a été trouvé dans le statut d'établissement associé à la communauté d'universités et établissements (ComUE) Paris sciences et lettres (PSL).

La mission a proposé de retenir pour cet établissement plusieurs leviers d'amélioration relatifs au renforcement de la cohésion de l'établissement autour de la vie étudiante, à la place de l'établissement sur la scène parisienne ou nationale et à l'amélioration de la gouvernance.

Elle a également préconisé qu'une attention particulière soit portée à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant en ce qui concerne l'équipe de direction que le personnel enseignant et les élèves, ainsi qu'à la diversité sociale.

Rapport n° 2018-07

Les Opéras nationaux en région : état des lieux et scénarios d'évolution

L'Inspection générale des affaires culturelles a mené, entre 2015 et 2017, cinq missions d'évaluation des maisons d'opéra ayant obtenu l'appellation « Opéra national en région » entre 1996 et 2006 : l'Opéra national de Lyon (1996), l'Opéra national du Rhin (1997), l'Opéra national de Bordeaux (2001), l'Opéra orchestre de Montpellier (2002) et l'Opéra national de Lorraine (2006).

En 2018, l'IGAC a conduit, à la demande du cabinet de la ministre, une mission portant sur le label « Opéra National en région » et ayant pour objet, à partir des cinq rapports précités et en se « fondant sur leurs différentes recommandations », de « réaliser une synthèse établissant les forces et faiblesses du label «opéra national» et de dessiner des scénarios d'évolution, afin de contribuer à la réflexion stratégique sur l'avenir de ces structures ».

Le rapport est composé de quatre parties :

La première est consacrée à une présentation de l'évolution historique ayant conduit du financement sélectif des régions municipales (en 1964) à l'octroi de l'appellation

« Opéra national en région » à cinq maisons de (1996 à 2006), puis à la création d'un véritable « label » (par la circulaire ministérielle du 31 août 2010 adressée aux DRAC) et enfin, dans le cadre des textes réglementaires pris en application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 16 juillet 2016, à la création d'un nouveau label « Opéra national en région » et d'un conventionnement « Théâtre lyrique d'intérêt national ».

La deuxième partie dresse un bilan des forces et des faiblesses de l'ancien label « Opéra national en région », à partir d'une synthèse actualisée des cinq rapports précités. La troisième partie s'attache à la transition entre ancien et nouveau label « Opéra national en région » et aux conditions de la mise en œuvre des nouveaux textes dans un contexte marqué, en particulier au sein des DRAC, d'une part par la négociation des futures conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des cinq maisons bénéficiaires du label ONR et d'autre part par l'instruction des demandes de conventionnement « Théâtre lyrique d'intérêt national ».

Enfin, la quatrième partie examine plusieurs scénarios d'évolution allant du quasi statu quo à une refonte plus profonde du dispositif.

Rapport n° 2018-11

La promotion en France de la scène théâtrale francophone

Invités par la ministre à contribuer à la définition d'une politique de promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones, les rapporteurs ont choisi de limiter leur réflexion au monde du théâtre, mais en donnant une acception extensive à l'adjectif francophone pour y inclure les artistes ultramarins, voire les créateurs français issus de l'immigration.

Cette politique s'organisait jusqu'ici autour d'une scène dédiée à Paris (Le Tarmac) et d'un festival en région, le Festival des francophonies en Limousin. Dans la mesure où cette scène était appelée à céder la place à un nouveau projet, porté par le Théâtre ouvert, le rapport a été amené à s'interroger sur les conditions à réunir pour donner à la promotion de la scène théâtrale francophone un nouvel élan.

Il plaide notamment pour que soient restitués au Festival de Limoges les moyens de son action et pour que la réimplantation éventuelle du Théâtre ouvert soit accompagnée par l'État. Un troisième « pôle de référence » doit être constitué par l'important programme de résidences proposé par la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

Plus généralement, les rapporteurs proposent une nouvelle stratégie visant à mieux structurer les soutiens apportés par l'État. Cette stratégie comporte trois volets complémentaires, relatifs à la formation et à la création, d'une part, à la production, d'autre part, et enfin à la diffusion.

Reposant sur des lieux spécialisés (Paris, Limoges, Avignon), des moments de visibilité privilégiés (les festivals) et des mécanismes de soutien confiés à des structures reconnues (l'Institut français, l'ONDA), le dispositif proposé pourrait être considéré comme un « théâtre international de la langue française » réinventé, organisé autour de plusieurs pôles et adapté à la logique des échanges artistiques au XXI^{ème} siècle.

A terme, cette politique pourrait s'incarner dans une grande institution sui generis, un « Théâtre national de la francophonie » ou un « Théâtre-monde de la langue française », qu'il soit créé ex nihilo ou adossé à une institution existante.

Des progrès significatifs dans l'ouverture des scènes labellisées à la diversité des voix francophones pourraient en être attendus, en liaison avec les « pôles de référence » qui en démultiplieraient le rayonnement.

Rapport n° 2018-12

La Villa Arson : une identité à refonder

La mission-diagnostic de l'IGAC a été menée dans un contexte particulier marqué par le terme du mandat du directeur sortant et l'attente de la nomination de son remplaçant.

L'établissement, pensé au départ comme un lieu expérimental, parce qu'il réunissait dans un même site une école et un centre d'art, des résidences d'artistes et une bibliothèque de grande qualité, a bénéficié d'une renommée certaine, à laquelle sa qualité architecturale a contribué.

Il a dû néanmoins, au fil des années, s'adapter à l'évolution d'un paysage français qui a vu l'art contemporain trouver sa place dans d'autres lieux et se développer beaucoup d'autres écoles d'art.

La mission a trouvé un établissement qui fonctionne. Elle s'est néanmoins attachée à examiner les questions de gouvernance et de management pour proposer des améliorations qui pourront porter notamment sur la préparation d'un projet d'établissement, la refonte de l'organigramme et du règlement intérieur.

Enfin, il importe également qu'une politique d'ouverture permette à la villa Arson de nouer de nouveaux partenariats, à tous les niveaux, pour réaffirmer son rôle singulier dans le paysage des écoles d'art et conserver la notoriété qui est la sienne.

Rapport n°2018-24

Évaluation du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

Par lettre de mission du 18 juin 2018, la directrice du cabinet confiait à l'IGAC une mission de diagnostic sur le CNSMD de Lyon, au terme du troisième mandat de son directeur.

L'IGAC a procédé à l'analyse du fonctionnement de l'établissement, de sa gouvernance et de son positionnement au regard des missions qu'elle tient du décret fondateur du 18 février 2009 portant statut des deux conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon, le tout à la lumière de la précédente étude, datant de 2010, menée par l'IGAC sur cet organisme.

L'établissement lui est apparu dans une situation saine aux plans budgétaire et financier. Ses enseignements sont organisés sur le schéma LMD du processus de Bologne et déclinent un nombre significatif de partenariats avec des établissements homologues en Europe comme hors Europe.

Le CNSMD se heurte pourtant aujourd'hui à des difficultés tenant à l'absence de vision prospective. Les conditions de l'exercice du métier de danseur ou de musicien auxquelles il prépare ont changé en raison de l'évolution des attentes des professionnels comme des publics.

Les principales préconisations de la mission ont porté sur l'offre d'enseignement, la gouvernance, la communication interne et le dialogue social.

Par ailleurs, le projet d'extension des bâtiments devra faire l'objet d'arbitrages, tant en ce qui concerne le projet pédagogique que sur les partenaires associés à ce futur « campus musical » ou sur le financement de l'opération.

Rapport n° 2018-29

B/ Les médias et les industries culturelles

Évaluation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)

L'aide aux radios associatives, prévue à l'article 80 de la loi du 30 septembre

1986 modifiée relative à la liberté de la communication, est attribuée par le ministre de la Culture.

Elle est accordée aux radios locales associatives accomplissant une mission locale de proximité, lorsque leurs ressources publicitaires sont inférieures à 20% de leur chiffre d'affaires total.

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui alimente cette aide, est géré par la Direction générales des médias et des industries culturelles.

Dans un contexte d'augmentation du nombre des radios éligibles au FSER, le dispositif de soutien financier à l'expression radiophonique locale fixé par le décret du 25 août 2006 a été réformé en 2015 pour renforcer la sélectivité des aides versées par le Fonds et pour redéployer les financements vers les radios les plus actives en matière de communication sociale de proximité, d'actions culturelles, éducatives ou en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local.

Par ailleurs, l'octroi de la subvention automatique d'exploitation est dorénavant conditionné à l'implantation locale effective de chaque service radiophonique demandeur et vérifié au moyen de critères objectifs.

Il a donc été demandé à l'IGAC d'analyser l'efficacité et la pertinence de la réforme du FSER de 2015, de rencontrer sur le terrain un panel de radios pour disposer d'un éclairage sur leur fonctionnement ainsi que l'usage qu'elles font des subventions versées à ce titre et d'étudier les conditions de mise en œuvre d'une gestion dématérialisée et simplifiée des aides du FSER.

La mission a considéré que la modification des critères d'attribution des aides sélectives opérée en 2015 a réellement favorisé les radios les plus méritantes sur un plan qualitatif, dont les actions sont devenues de véritables leviers des politiques publiques du ministère de la Culture.

Elle a par ailleurs considéré que les radios associatives qui pourraient bénéficier indûment des aides automatiques en détournant tout ou partie du système à leur profit ne constituent qu'une infime minorité.

Elle a enfin constaté que la dématérialisation, mais aussi la simplification des aides, sont des sujets très attendus par les services de l'État et par les radios associatives.

A partir de cette analyse, la mission a proposé plusieurs pistes d'évolution pour assurer une simplification et une dématérialisation des aides, tout en renforçant les contrôles comptables ainsi que les contrôles sur pièce et sur place prévus par la réforme de 2015.

Elle a également recommandé qu'un Observatoire des radios associatives soit créé par la DGMIC et placé auprès du secrétaire général de la commission du FSER afin d'assurer une veille économique que permettra la dématérialisation ainsi qu'une cartographie des actions réalisées par ces radios au titre de leur mission sociale de proximité, ce deuxième volet devant être renseigné par les DRAC.

Rapport n°2018-08

Le modèle économique de l'Agence France-Presse (mission conduite avec l'IGF)

Par lettre de mission du 6 février 2018, les ministres respectivement en charge de l'Économie et des finances, de la Culture ainsi que de l'Action et des comptes publics ont demandé à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale des affaires culturelles de réaliser une mission relative à l'Agence France-Presse (AFP).

Il s'agissait d'évaluer l'adaptation du modèle économique de l'agence aux évolutions du marché de l'information, ce dernier ayant en effet connu une mutation profonde marquée en particulier par la place croissante accordée à l'image et le développement de l'information en ligne.

Face à ces évolutions, l'agence a engagé depuis 2010 une politique de rééquilibrage de sa production fondée sur le développement de la vidéo, dont la mission estime qu'elle doit être poursuivie.

Comme l'avait relevé le rapport du député Michel Françaix en 2014, le modèle économique de l'AFP subit un effet de ciseaux, avec une progression modérée mais continue de ses charges et une dégradation de ses ressources liées à ses activités historiques (texte et photo).

La mission a relevé que les fondamentaux professionnels de l'AFP étaient bons : la qualité des produits et des équipes, ainsi que le dimensionnement de son réseau, lui ont permis de conserver son rang au nombre des trois principales agences de presse mondiales.

Le retour à l'équilibre à terme, en vue duquel la mission a formulé des préconisations, constitue cependant un pari dans un marché en recomposition. Une fois que les mesures nécessaires à un rééquilibrage durable du compte d'exploitation auront été prises, il sera possible et utile d'envisager une évolution statutaire de l'AFP, qui devra garantir l'indépendance éditoriale de l'agence, mais aussi permettre des apports en capital de l'État ou d'investisseurs privés afin de financer durablement le développement de la structure.

Rapport n° 2018-13

Évaluation du label de « librairie indépendante de référence » (LIR)

Le label de « librairie indépendante de référence » (LIR) a été créé en 2009 et bénéficie aujourd'hui à plus de 500 librairies.

Le principal avantage du label est d'offrir aux librairies indépendantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ la possibilité d'être exonérées de la contribution économique territoriale (CET) par les collectivités territoriales concernées (région, département et commune ou intercommunalité).

La plupart des acteurs professionnels portent un jugement plutôt favorable sur le label LIR, y voyant parfois un pendant à la loi sur le prix unique du livre du 10 août 1981 qui a permis de maintenir un réseau de librairies dont la densité a peu d'équivalent dans le monde.

Les critères d'attribution du label éliminent de fait les chaînes de loisirs culturels (Fnac, Cultura, Centres Leclerc), qui sont, avec Amazon, les premiers acteurs de la vente de livres neufs en France, mais également des librairies d'éditeurs (Albin Michel, Gallimard, Actes Sud) et des chaînes de librairies intermédiaires comme Gibert Joseph, Decitre ou Le Furet du Nord, certaines de ces dernières s'étant d'ailleurs plaintes de cette situation.

La mission a permis de vérifier l'utilité et l'attractivité du label qui a donné un contenu plus objectif à la notion de librairie de qualité et a conféré à ses détenteurs des avantages économiques (gain fiscal, conditions préférentielles par les éditeurs) à même de créer une certaine émulation au sein de la profession.

Outre quelques améliorations pratiques, la mission a néanmoins proposé différentes modalités d'évolution du dispositif, notamment pour répondre aux demandes exprimées par des entreprises de taille intermédiaire qui, écartées du label en raison de leur chiffre d'affaires supérieur au plafond, connaissent

parfois une situation économique tendue tout en jouant un rôle incontestable dans la diffusion du livre. Un amendement au projet de loi de finances pour 2019 a été présenté en ce sens à l'Assemblée nationale et adopté en novembre 2018.

Rapport n°2018-15

Mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture

L'IGAC a été mandatée par la directrice de cabinet de la ministre pour accompagner les DRAC dans la mise en œuvre du plan de transformation des bibliothèques territoriales, tant pour ce qui concerne l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture au public que la transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel.

Cette mission a pour objet d'accompagner la mise en œuvre des préconisations du rapport IGA/IGAC sur le coût de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, remis aux ministres de l'Intérieur et de la Culture en février 2018.

Le rapport fait état d'un très vif intérêt des collectivités territoriales pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Entre 2017 et 2018, le nombre de collectivités ayant étendu leurs horaires est passé de 60 à 321.

Le coût de ces mesures s'élève cette année à 10 M€, pris en charge à hauteur de 69,5% par l'État à travers le concours spécial bibliothèques de 8,3 M€ sur la dotation générale de décentralisation, ce montant incluant une avance sur 2019.

Les données communiquées montrent une perspective d'amplification des extensions d'ouverture dans les années à venir : d'ores et déjà, ce sont près de 400 collectivités qui ont ainsi fait part de leur souhait de rejoindre le dispositif à l'horizon 2020.

Rapport n° 2018-18

Mission-diagnostic sur la Bibliothèque publique d'information (BPI)

La BPI a joué un rôle pionnier pour le développement de la lecture publique à sa création : gratuité, nombre de places très important, excédant les normes habituellement pratiquées (2 150), libre accès à de vastes collections documentaires, horaires d'ouverture très étendus (62 heures par semaine,

y compris le dimanche), absence de prêt, ouverture sur l'informatique et le numérique, insertion au sein du Centre Pompidou.

Si, aujourd'hui, la BPI conserve des atouts indéniables en termes de situation, de collections et d'horaires d'ouverture et si elle remplit la plupart des missions et des objectifs assignés par la tutelle de façon satisfaisante, le concept de l'établissement, inventé dans les années 70, apparaît quelque peu brouillé et ses priorités difficilement lisibles.

C'est pourquoi la mission préconise de mieux hiérarchiser ses objectifs, d'assumer pleinement son positionnement de bibliothèque nationale parisienne au service d'un large public, essentiellement étudiant et lycéen, et de renforcer les synergies avec le Centre Pompidou.

Rapport n°2018-27

Mission d'expertise en vue de la reconnaissance par l'État de l'École supérieure d'études cinématographiques (ESEC)

L'ESEC a déposé auprès du CNC et de la DGCA en mai 2016 un dossier de demande de reconnaissance par le ministère de la Culture.

La lettre de mission du 6 juillet 2018 demande d'apprécier la validité de ce dossier et de réaliser un rapport d'inspection sur cette demande. Elle préconise de s'appuyer sur un comité d'experts qui a été constitué avec :

- Catherine Merlihot - Service de la création - Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)
- Alain Besse - Responsable secteur Diffusion - Commission Supérieure Technique de l'image et du son (CST)
- Emeric de Lastens - Conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel - Direction des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France

Ce comité, qui s'est réuni à deux reprises, a fonctionné avec de nombreux échanges électroniques et téléphoniques, en appréciant l'ensemble des informations et documents relatifs à la demande de l'ESEC.

La lettre de mission demande également de vérifier la demande de reconnaissance en application des articles L.361-2, R.361-1, R.461-8 à R.461-17 du code de l'éducation.

Au regard des critères prévus par ces articles, mais également du projet pédagogique, des résultats obtenus notamment sur l'intégration professionnelle,

et avec l'accord unanime du comité d'experts, la mission propose que l'ESEC soit reconnue par l'État.

Le comité d'expert a assorti cette proposition d'une demande de vigilance sur les trois points suivants :

- la mise en place de la nouvelle instance qui regroupera le Conseil scientifique et le Conseil de perfectionnement ;
- la bonne installation également du jury en 2019 qui intégrera cinq personnalités extérieures, issues des cinq départements de formation ;
- la nécessaire mise à jour du site internet.

Rapport n° 2018-31

Étude d'un projet de Cité de la littérature ou des écritures – rapport d'étape

Par lettre de mission du 7 septembre 2018, l'IGAC a été sollicitée afin de valider la pertinence de la création d'une « institution au rayonnement international dédiée à la littérature contemporaine ».

Il est attendu du rapport qu'il établisse tout d'abord un état des lieux des actions existantes et en évalue la complémentarité ou les manques sur l'ensemble du territoire, en s'attachant à distinguer les interventions des différents acteurs, en particulier du ministère de la Culture et des collectivités territoriales, ainsi que des acteurs privés. Au vu de cet état des lieux, différentes hypothèses devront être étudiées et évaluées.

Le rapport d'étape remis en décembre 2018, avant la remise du rapport définitif début 2019, dresse un panorama de la situation actuelle et analyse les besoins sous les angles suivants : offre de services aux auteurs, visibilité accrue de la création littéraire contemporaine en France ainsi qu'à l'international et transmission aux publics.

Dans le rapport définitif, cet état des lieux sera approfondi, un diagnostic établi et différentes solutions étudiées en tant que de besoin, de façon alternative.

Il s'agira notamment de la création d'une structure de coordination souple, de l'élargissement des missions d'une structure d'excellence préexistante ou de la mise sur pied d'un opérateur dédié, ce dernier par réorientation d'un opérateur existant ou par création d'une structure *ad hoc*.

Rapport d'étape n° 2018-30

C/ Les patrimoines

Formation des architectes et urbanistes de l'État à l'École de Chaillot (mission conduite avec le CGEDD)

Par lettre de mission du 1^{er} septembre 2017 la ministre de la Culture et le ministre de la Cohésion des territoires ont confié à l'IGAC et au CGEDD une mission d'analyse de la formation reçue par les futurs architectes et urbanistes de l'État (AUE) au regard des compétences et connaissances nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, dans un environnement administratif et institutionnel en profonde mutation, notamment s'agissant des services déconcentrés de l'État.

Cette mission s'inscrivait dans la continuité du rapport conjoint du CGEDD et de l'IGAC de 2013, relatif à la place du corps des architectes et urbanistes de l'État dans les services de l'État. Les architectes et urbanistes de l'État font partie d'un corps d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État et sont employés par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le ministère de la Cohésion des territoires (MCT) d'une part, le ministère de la Culture (MC) d'autre part.

Les missions des AUE sont en effet au carrefour de nombreuses politiques publiques et doivent concilier plusieurs domaines d'expertise et de savoir-être dans un environnement professionnel administratif auquel les architectes qui intègrent la formation post-concours n'ont, la plupart du temps, pas été formés.

La gouvernance de la formation est assurée par un comité de pilotage qui regroupe les représentants de la maîtrise d'ouvrage (MTES/MCT et MC) et de la maîtrise d'œuvre (Ecole de Chaillot/Ecole des Ponts Paris Tech).

La mission formule quatorze propositions en réponse à la lettre de mission, certaines portant sur le pilotage et le cadre de la formation, d'autres sur le contenu de cette dernière et son organisation.

Par ailleurs, la mission a abordé la question des viviers des candidats et de leur préparation au concours. Elle a également souligné la nécessité de mieux faire connaître les métiers et les missions auxquels ce concours donne accès.

Ces pistes de travail nécessiteront une ambition nouvelle de la part des ministères maîtres d'ouvrage, y compris sur le plan de la prise en charge financière de la formation.

Rapport n° 2017-33

Mission de conseil auprès de l'Institut national d'histoire de l'art (mission conduite avec l'IGAENR et l'IGB)

L'Inspection générale des affaires culturelles, conjointement avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), a mené une mission de conseil auprès de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), dans le cadre de la préparation du contrat quinquennal de l'établissement 2019-2023 avec ses deux tutelles.

Implanté sur deux sites, le quadrilatère Richelieu et la salle Labrousse en particulier s'agissant de la bibliothèque et la galerie Colbert pour la recherche et l'administration, l'INHA doit en effet, au terme d'un projet d'aménagement qui a duré plus de dix ans, écrire un projet stratégique correspondant à sa nouvelle configuration et garantissant un dialogue harmonieux entre ses deux pôles : bibliothèque et recherche.

La bibliothèque a mené à bien un projet ambitieux, la seule augmentation de son public attestant d'une belle réussite en la matière. Il lui reste un certain nombre de chantiers à achever ainsi qu'une politique de site à mettre en œuvre avec la Bibliothèque nationale de France et l'École nationale des Chartes.

Handicapée par une absence de stratégie numérique, la recherche peine davantage à trouver cohérence et lisibilité, comme à affirmer une identité singulière dans le paysage scientifique. La mission a suggéré que ses programmes de recherche répondent à trois critères : lien avec la bibliothèque de l'INHA, partenariat avec une structure extérieure et gouvernance régulière.

Outre cette carence en matière de stratégie globale et d'innovation (absence de prise en compte du numérique notamment), la mission a également signalé un risque financier à moyen terme ainsi que certaines difficultés de management.

Rapport n° 2018-02

Forces et faiblesses du statut de service à compétence nationale pour les musées de France : synthèse des rapports de l'IGAC et préconisations

La mission s'inscrivait dans le contexte des travaux en cours au sein du ministère en vue de sa contribution au projet de réforme et de modernisation de l'État « AP 2022 ».

Le statut de service à compétence nationale permet une large autonomie et l'identification d'enveloppes budgétaires sans aller jusqu'à l'octroi de la

personnalité morale. Les SCN sont créés par un simple arrêté, qui suffit également à en modifier le périmètre ou l'organisation.

La mutualisation de certaines fonctions par la Réunion des musées nationaux (Rmn-GP), notamment la fonction de production, des expositions et des publications, constitue un gage de qualité des réalisations des musées ayant le statut de SCN.

L'absence de personnalité morale a cependant des conséquences pénalisantes qui s'ajoutent au fait que les musées SCN sont moins bien dotés que les établissements publics en effectifs et en qualification, –sauf en ce qui concerne les personnels scientifiques– et surtout en dotation d'investissement.

Moins dépensiers en fonctionnement, ils ne sont pas moins coûteux pour l'État que les établissements publics (si l'on prend en compte le ratio coût/visiteur), en raison d'une fréquentation généralement très inférieure, pour certains d'entre eux, à leur difficulté d'accès et à la faible lisibilité de leur offre culturelle et patrimoniale.

La mission considère que la solution institutionnelle ne devrait sans doute pas être unique, compte tenu de la diversité des musées SCN, de leurs différences de taille, d'histoire comme de leur dispersion géographique. La création d'un établissement unique ne semble donc pas être une hypothèse envisageable. La mission a par ailleurs rappelé que la constitution d'établissements publics n'était pas sans difficulté ni sans coût, notamment social.

Pour certains SCN implantés en région, la question du rattachement à des collectivités territoriales devra être étudiée attentivement et l'option de regroupements de musées SCN ne pourra pas non plus être exclue.

Pour d'autres, le statut de SCN pourrait être revitalisé : mandat de trois ans pour les directeurs ; envoi systématique d'une lettre de mission ; rédaction d'un projet scientifique et culturel ; élaboration d'un contrat de performances ; mise en place d'un conseil scientifique auquel prendraient part la tutelle et des personnalités qualifiées ; mode de gestion plus responsabilisant au sein de la Rmn-GP.

L'adossement de certains SCN au Centre des monuments nationaux (CMN) qui dispose de compétences et d'un véritable savoir-faire d'accueil et de gestion constitue également une hypothèse à étudier, notamment pour les châteaux-musées.

Il convient enfin de relier la réflexion sur le changement de statut à la définition d'un projet culturel et d'une politique des publics et peut-être aussi d'interroger la pertinence de certaines décisions anciennes en matière de création d'établissements ou de répartition des collections publiques.

Rapport n° 2018-09

Perspectives d'évolution et de changement de statut du Mémorial ACTe (mission conduite avec l'IGA)

Le Mémorial ACTe (MACTe) de Guadeloupe, situé à Pointe-à-Pitre et inauguré le 10 mai 2015, est un centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage dont la construction a été voulue par le Conseil régional avec le soutien financier de l'État à hauteur de 17 millions d'euros.

Le souhait du Conseil régional de voir évoluer le statut juridique du MACTe, aujourd'hui géré par une société d'économie mixte, a conduit à une mission conjointe de l'IGA pour le ministère des Outre-mer et de l'IGAC pour le ministère de la Culture.

Le rapport fait apparaître les nombreuses difficultés de la gestion du MACTe sous le statut actuel. Au vu des constats effectués par la mission et de son analyse juridique, il apparaît que le statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) serait le plus adapté à cette institution à la gestion de laquelle doivent être associées les principales collectivités intéressées à savoir, outre le Conseil régional de Guadeloupe, le département de Guadeloupe, la Ville de Pointe-à-Pitre et la communauté d'agglomération (« Cap'Excellence »). Ce statut d'EPCC permettrait également à l'État d'y participer comme semble le souhaiter l'ensemble des partenaires.

Rapport n° 2018-17

Mission d'évaluation du Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau

Le Festival d'histoire de l'art, organisé depuis 2011 sous l'égide du ministère de la Culture, est mis en œuvre par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et par l'établissement public du Château de Fontainebleau (EPCF).

La mission a organisé une série d'entretiens avec les différents acteurs qui participent ou collaborent à l'organisation de cette manifestation. Elle s'est également rendue à Fontainebleau durant la 8^{ème} édition du festival du 1^{er} au 3 juin 2018, pour en observer l'organisation.

La mission a constaté que le festival est inscrit dans l'agenda des manifestations nationales et qu'un réseau de partenaires fidèles collabore avec les deux établissements pour sa mise en œuvre.

La dimension internationale de l'événement, dont la fréquentation s'établit autour de 40 000 visites, doublée de son ambition d'accueillir le grand public, permet ainsi à la France d'occuper une place éminente en matière de reconnaissance, de diffusion et de transmission de l'histoire de l'art. Pour l'INHA, ce festival est sans conteste la meilleure « vitrine » de ses activités ; pour le Château de Fontainebleau, il constitue un des temps forts de sa saison.

La mission préconise de prendre des mesures pour clarifier le pilotage de certaines missions, stabiliser ses moyens et l'inscrire au cœur des projets des deux établissements maîtres d'œuvres. Elle invite aussi à une attention particulière sur les questions de ressources humaines, de politique des publics et de modalités de gestion.

Rapport n°2018-20

Mission d'évaluation et d'adaptation du dispositif fiscal « Malraux » aux enjeux des villes petites et moyennes (mission conduite avec l'IGF et le CGEDD)

La mission a été confiée par les ministres de la Cohésion des territoires, de l'Économie et des finances, de la Culture ainsi que de l'Action et des comptes publics à trois inspections : l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale des affaires culturelles et le Conseil général de l'écologie et du développement durable.

Le dispositif fiscal « Malraux » encourage, par un avantage fiscal, la rénovation de bâtiments anciens non protégés et situés dans des sites patrimoniaux remarquables ; il a été étendu à certains des quartiers de la politique de la Ville. Le Gouvernement a lancé en décembre 2017 le programme « Action cœur de ville », pour accompagner et soutenir les collectivités de villes moyennes en difficulté ; il souhaitait qu'une évaluation du dispositif « Malraux » permette notamment d'envisager sa contribution à ce programme.

La mission a permis de mettre en évidence l'intérêt comme les limites actuelles du dispositif « Malraux ».

Ses propositions visent à la simplification du dispositif, à l'amélioration de son rendement, à son extension à des « secteurs d'intervention » du programme

« Action cœur de ville » choisis en accord avec le ministère de la Culture et à son articulation avec les dispositifs fiscaux d'incitation à la construction neuve.

Rapport n° 2018-21

D/ Les missions transversales

Évaluation du programme Erasmus+ dans les écoles nationales supérieures du ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture »

Un double objectif était fixé à la mission : d'une part, établir un bilan et des perspectives pour la mise en œuvre du programme Erasmus + dans les écoles relevant de l'enseignement supérieur culture ; d'autre part, contribuer à la réflexion sur la création d'un « Erasmus de la culture », afin de dynamiser la mobilité des artistes et professionnels de la culture en Europe.

Sur le premier volet, la mission a constaté un bon niveau de participation de l'enseignement supérieur culture au programme Erasmus+, au-dessus de la moyenne générale de l'enseignement supérieur.

Le programme a accéléré l'ouverture internationale des écoles et l'inscription de la mobilité à l'étranger des étudiants dans les parcours de formation. Toutefois, ce constat doit être nuancé par la mise en évidence de fortes disparités entre les établissements et entre les secteurs professionnels.

C'est pourquoi la mission a formulé des propositions tant vis-à-vis de l'administration centrale, afin d'améliorer son rôle de coordination et d'impulsion, que vis-à-vis des établissements, afin qu'ils puissent mieux tirer parti de ce programme, notamment dans le secteur de la création artistique.

Sur le deuxième volet, la mission a constaté et inventorié la diversité des besoins de mobilité des professionnels, qui concernent l'ensemble des métiers de la culture. Cependant, les dispositifs existants en France et en Europe sont partiels et limités, et les programmes de l'Union européenne pas directement accessibles aux candidatures individuelles.

Aussi, la mission recommande la mise en place d'un dispositif spécifiquement dédié à la mobilité culturelle, soit au sein du programme Europe créative, soit au sein du programme Erasmus +, dans la perspective du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Elle préconise également que ce dispositif soit accessible aux individuels, ouvert à l'ensemble des métiers de la culture, flexible sur les objectifs de mobilité et de durée envisagés et ciblé sur la mobilité à l'intérieur de l'espace européen.

Rapport n° 2018-04

L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site (mission conduite avec l'IGAENR)

Le rapport a dressé d'abord un bilan exhaustif des relations qu'entretiennent, avec les regroupements constitués par les ComUE et les universités, les « écoles supérieures culture » (ÉSC) qui comprennent les Écoles nationales supérieures d'architecture (20 écoles pour 18 000 étudiants), les écoles d'arts plastiques (44 écoles pour 11 000 étudiants), les écoles dans le domaine du spectacle vivant (40 écoles pour 4 500 étudiants) ainsi que certaines écoles singulières : École du Louvre, Institut national du patrimoine, École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, Fémis et Institut national de l'audiovisuel (INA) (pour 2 000 étudiants au global).

Le bilan retient un rapprochement très net avec l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre de la mise en œuvre du cursus LMD (Licence-Master-Doctorat) où les ÉSC s'illustrent par la variété, l'originalité des bi-cursus ainsi que par une réelle créativité dans la mise en place de modules de formation innovants avec les universités.

On observe cependant des relations très variables entre les ÉSC et l'enseignement supérieur et la recherche en fonction des logiques territoriales, des formes juridiques de regroupements mais aussi des catégories d'ÉSC.

Par ailleurs, des questions demeurent, comme, par exemple, la prise en compte du doctorat sur projet, que toutes les écoles doctorales ne reconnaissent pas, ou encore quelques diplômés ne valant pas grade dans le spectacle vivant et enfin le statut des enseignants désireux de faire de la recherche dans les écoles d'arts plastiques.

La mission préconise : une meilleure information s'agissant des financements de la recherche sur les Programmes d'investissement d'avenir (PIA), notamment pour les appels d'offres « Nouvelles compétences universitaires » (NCU) ; une réflexion sur le doctorat de création et de projet pour mettre fin à des réserves mutuelles ; une évolution de la tutelle des ÉSC afin de prendre en compte la décentralisation en cours au sein de l'Université et de la recherche à travers la

politique de site et enfin une plus grande articulation entre la recherche dans les ÉSC et les institutions de la recherche culturelle.

Rapport n° 2018-14

Mission d'évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne

Par une lettre de mission en date du 23 avril 2018, la directrice du cabinet du ministère de la Culture a demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles d'évaluer la mise en œuvre, à mi-parcours, de la délégation de compétence de l'État à la région Bretagne, effective depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de six ans.

Cette délégation de compétences concerne l'économie du livre et du cinéma, ainsi que le patrimoine immatériel, pour un montant délégué de 460 000 € par an, correspondant aux crédits que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) consacrait précédemment aux trois secteurs d'activité, à charge pour la région de soutenir les actions explicitement mentionnées dans les domaines délégués.

D'une manière générale, la mission a observé que la région Bretagne a, pour l'essentiel, mis rigoureusement en œuvre les modalités pratiques et financières de sa délégation de compétence et en a présenté un bilan satisfaisant aux exigences de la convention en vigueur.

Cependant, cette délégation de compétences est considérée localement, par une majorité d'acteurs, comme un transfert de compétences. L'État (DRAC) perd sa visibilité et ses propres capacités d'expertise en région sur les disciplines déléguées : le poste de conseiller pour le cinéma a été supprimé et ses établissements publics (CNL et CNC) entretiennent une relation quasi exclusive avec la région.

La mission a préconisé de lever cette ambiguïté existante entre la délégation de compétence et une logique de transfert de compétence en redonnant une visibilité à l'État (DRAC) dans les supports de communication comme auprès des professionnels et en l'associant aux expertises et évaluations associées aux conventions du CNC et du CNL conclues avec la région.

Elle recommande enfin d'étudier la faisabilité d'une convention-cadre unique entre l'État, ses établissements publics et la région, en faveur de l'économie culturelle.

Rapport n° 2018-19

Évaluation des divers crédits d'impôt gérés par le ministère de la Culture (mission conduite avec l'IGF)

Par une lettre conjointe des ministres de l'Économie et des finances, de la Culture et de l'Action et des comptes publics du 22 juin 2018, les deux inspections générales ont été chargées de procéder à l'évaluation de six crédits d'impôts : les trois crédits d'impôt cinéma ou audiovisuel gérés par le Centre national du cinéma et de l'image animée, le crédit d'impôt jeux vidéo, également géré par le CNC, le crédit d'impôt production phonographique, géré par la Direction générale des médias et des industries culturelles et le crédit d'impôt spectacle vivant, géré par la Direction générale de la création artistique, l'ensemble de ces crédits d'impôts étant également administrés par la Direction générale des finances publiques.

A cette fin, la mission a recueilli l'ensemble des données collectées par les services gestionnaires complétées par les données fiscales et a pris connaissance des études d'impact réalisées par des prestataires à la demande des administrations. Elle a aussi procédé à de nombreuses auditions d'experts et de professionnels bénéficiaires de ces crédits d'impôts.

Elle a ainsi rassemblé et analysé les données économiques des dispositifs et des secteurs concernés dans une optique méthodologique jusqu'ici inédite.

La mission formule dans son rapport une vingtaine de propositions tendant à l'amélioration de ces dispositifs, tant dans leur conception que dans leur mode de gestion par les services de l'État.

Rapport n° 2018-25

Compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (mission conduite avec l'IGAS)

Par lettre de mission du 14 mai 2018, les trois ministres de la Culture, des Solidarités et de la santé, de l'Action et des comptes publics ont confié à l'Inspection générale des affaires culturelles et à l'Inspection générale des affaires sociales la mission de rechercher une solution pérenne afin de neutraliser pour l'ensemble des artistes-auteurs l'effet de la hausse de la CSG.

La loi de financement pour la sécurité sociale pour 2018 a en effet prévu le transfert sur la CSG des cotisations salariales maladie (0,75%) et chômage (2,4%), afin d'augmenter le pouvoir d'achat des actifs. Les artistes-auteurs, ne relevant pas du régime d'assurance chômage et ne bénéficiant que de la suppression de la

cotisation maladie, risquaient donc de connaître du fait de la hausse de la CSG une baisse de pouvoir d'achat de 0,95%. Dans l'attente d'une solution pérenne, le décret du 15 mai 2018 est venu apporter une première réponse à cette difficulté sous la forme d'une mesure transitoire de soutien au pouvoir d'achat en 2018.

La mission a rencontré l'ensemble des cabinets, administrations, organismes et professionnels concernés et a recueilli les attentes des artistes-auteurs, à savoir une compensation individuelle de la hausse de la CSG, s'appliquant à tous, sans aucune baisse des droits aux prestations et sans démarche particulière de la part des intéressés. Elle a recensé l'ensemble des pistes possibles et en a expertisé la soutenabilité, notamment juridique, comme la faisabilité.

Elle a préconisé de retenir la piste d'une prise en charge d'une partie des cotisations de retraite de base par un fonds alimenté par l'État, solution qui lui paraît répondre le mieux aux attentes des artistes-auteurs comme aux contraintes juridiques et techniques existantes.

Elle a enfin examiné l'articulation de cette mesure avec le dispositif de soutien au pouvoir d'achat mis en place pour l'année 2018.

Rapports n° 2018-16 et 2018-16 N

Consolidation et perspectives d'évolution du régime social des artistes-auteurs (mission conduite avec l'IGAS)

Le régime social des artistes-auteurs va connaître, à compter du 1^{er} janvier 2019, des évolutions importantes prévues par les lois de financement de la sécurité sociale pour 2016 et 2018.

Les trois ministres de la Culture, des Solidarités et de la santé, de l'Action et des comptes publics ont ainsi demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles et à l'Inspection générale des affaires sociales d'examiner les conséquences de ces évolutions sur la prise en compte des revenus issus des activités artistiques et des activités accessoires telle que celle-ci avait été prévue par une circulaire de 2011.

Ils ont ensuite invité la mission, en lien avec la concertation des professionnels mise en place pour accompagner les évolutions intervenant au 1^{er} janvier 2019, à traiter plus largement de la consolidation du régime social des artistes-auteurs ainsi que de son financement et de sa gouvernance.

La mission a analysé les textes et pratiques qui régissent le périmètre de ce régime spécifique, son mode de financement, les difficultés rencontrées dans sa gouvernance et le champ de la protection sociale dont les artistes-auteurs bénéficient.

Elle a formulé un ensemble de recommandations afin de repreciser les objectifs et le fonctionnement de ce régime et proposé de le conforter dans le contexte et les perspectives créés par les lois de financement de la sécurité sociale précitées.

Rapport n° 2018-22

E/ Les missions d'audit interne

Respect de l'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants

L'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants avait rappelé et précisé les règles relatives aux dépenses courantes (déplacements, réceptions, logements, études, collaborateurs directs...) des dirigeants d'établissements publics du secteur culturel et défini des modalités de suivi de ces dépenses, tant internes aux établissements que par l'administration centrale.

L'audit a permis de faire le point sur la mise en œuvre, globalement satisfaisante, de ces dispositions, de préciser le périmètre de certaines dépenses et de rappeler la nécessité de l'autodiscipline ainsi que du contrôle interne, tout en demandant aux administrations centrales d'assurer les contrôles périodiques nécessaires.

Rapport MMAI n° 2018-01

Gestion de la garantie décennale pour les travaux de l'OPPIC (mission conduite avec le concours de l'IDP)

Le comité d'audit ministériel du ministère de la Culture a souhaité auditer la procédure portant sur la garantie décennale des travaux de sa compétence, travaux que le ministère de la Culture, en application de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP), a confiés à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

L'audit a permis de constater que la procédure, peu formalisée, est mal connue des acteurs (maîtres d'ouvrage, exploitants des services transversaux du Secrétariat général...) et peu mise en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage (MOA) est une fonction exercée au sein du ministère de la Culture par le Secrétariat général et les trois directions générales. Ces différents MOA concentrent leur rôle sur la définition du programme ainsi que la prévision budgétaire et technique des opérations au détriment des étapes suivantes.

Si la réception des travaux est une procédure maîtrisée, en revanche les procédures de remise de l'ouvrage de l'OPPIC au MOA, puis du MOA à l'exploitant, qui suivent la réception des travaux, apparaissent peu formalisées.

En l'absence d'une procédure définie et systématisée, l'exploitant se trouve parfois en difficulté pour informer, dans les meilleures conditions, le MOA de désordres susceptibles de mettre en jeu les garanties légales.

Les recommandations de l'audit visent essentiellement à formaliser les différentes phases de fin de travaux, à décrire les étapes de la mise en jeu de la garantie décennale, à élaborer une procédure d'alerte, à créer un espace collaboratif et des clubs utilisateurs afin de partager les bonnes pratiques et, enfin, à mieux suivre les contentieux.

Rapport MMAI n° 2018-02

Procédure d'instruction des demandes de crédits d'impôts en faveur de la production phonographique (CIPP)

Le comité d'audit interne a retenu ce sujet en raison des risques potentiels de nature financière pour l'État (le CIPP venant en déduction de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises), mais aussi des risques juridiques liés aux contentieux possibles entre les demandeurs et le ministère de la Culture.

Le crédit d'impôt en faveur de la production phonographique (CIPP) a été instauré par la loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information.

Il a pour objectifs le renforcement de la diversité musicale des enregistrements produits et le soutien structurel aux entreprises, au premier rang desquelles les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE), qui sont les plus fragilisées par la mutation numérique de ce secteur. Il s'agit du principal outil de soutien à la production phonographique française.

La mission d'audit établit un diagnostic sur les procédures actuelles existantes au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles. L'audit

vérifie l'effectivité et la pertinence des modalités de contrôle interne mises en place concernant ce dispositif afin de préconiser des pistes d'améliorations portant sur les textes, les procédures internes d'instruction et les outils de suivi.

Rapport MMAI n° 2018-03

V – MISSIONS D'INSPECTION ET DE CONTRÔLE

Mission d'inspection du fonctionnement interne de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire

Alerté par les conclusions de plusieurs audits sur les risques psychosociaux (RPS) constatés au sein de la DRAC du Centre-Val de Loire sur trois années consécutives, le Secrétariat général a souhaité qu'une mission de l'IGAC en évalue les causes et propose des mesures propres à y remédier. Par une lettre de mission en date du 7 décembre 2017, la directrice du cabinet a demandé à l'IGAC de diligenter rapidement une inspection dans cette DRAC.

Les rapporteurs ont recueilli, entre le 15 décembre 2017 et le 20 janvier 2018, les témoignages des agents en poste sur le site d'Orléans. Ces entretiens ont confirmé les résultats négatifs des enquêtes menées sur les RPS sur ce site et en ont éclairé les causes. L'analyse des faits relatés a permis d'étayer des préconisations afin que cette direction régionale retrouve un climat et des relations de travail apaisés.

Rapport n° 2018-01

Mission d'inspection de l'UDAP d'Ille-et-Vilaine

Cette mission a fait suite à la dégradation subite d'une situation de tensions observée depuis plusieurs mois au sein de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) d'Ille-et-Vilaine.

Les rapporteurs se sont rapidement rendus sur place pour entendre l'ensemble des agents du service. Ils se sont longuement entretenus avec le préfet, le directeur régional des affaires culturelles et ses collaborateurs ainsi qu'avec le chef du service.

Ils ont également consulté, en administration centrale (direction générale des patrimoines et secrétariat général), les personnes susceptibles d'éclairer leur appréciation et se sont montrés attentifs aux témoignages qu'ils ont suscités ou reçus.

L'ensemble de ces auditions ou de ces témoignages leur a permis de formuler des recommandations en vue de restaurer un climat serein au sein de l'UDAP.

Rapport n° 2018-23

Inspection de l'École nationale supérieure d'art de Limoges (MSST)

L'École nationale supérieure d'Art de Limoges (ENSA) a été créée en 2003. Son site se trouve sur le campus universitaire de Vanteaux, qui abrite également la faculté de lettres et sciences humaines, dans la proche périphérie sud-ouest de Limoges. Le bâtiment actuel de l'école, inauguré en 1994, a été conçu par les architectes Nicolas Michelin et Finn Geipel.

Depuis cinq ans, le nombre d'étudiants de l'école est en constante augmentation et atteint aujourd'hui presque 200.

Des travaux sont donc en cours pour augmenter la surface disponible d'autant que, de manière concomitante à l'accroissement des effectifs, les pratiques pédagogiques ont beaucoup évolué et se sont aussi considérablement diversifiées.

Il a été constaté que les agents de l'école bénéficiaient d'un cadre de travail agréable malgré quelques nuisances sonores et des variations de températures dans les locaux. Une bonne implication de l'équipe de direction et des agents en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'en prévention des risques professionnels a été observée, notamment de la part de l'assistant de prévention.

Celle-ci se matérialise notamment par le suivi des obligations vis-à-vis des équipements de travail (contrôles réglementaires faits et suivis d'effets en général, réunions du CHSCT régulières aux échanges pertinents, etc.).

Cet état d'ensemble, plutôt positif, ne doit cependant pas masquer quelques points perfectibles, notamment en matière de sécurité des équipements de travail utilisés dans les ateliers.

La visite d'inspection n'a pas donné lieu à des propositions de mesures immédiates.

Rapport MSST n° 2018-01

Inspection du Centre de conservation et de ressources du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée –MuCEM- (MSST)

Le Centre de conservation et de ressources (CCR) est destiné à la conservation, l'étude, le traitement, la restauration et la diffusion des collections du MuCEM. Son effectif est de dix-huit agents publics.

Les constats effectués en matière d'organisation de la santé et de sécurité au travail ont donné lieu à des recommandations en lien notamment avec :

- les obligations en matière de procédure d'urgence à suivre en cas d'accident ou de malaise ;
- l'intervention des secours ;
- les exercices d'évacuation et de maniement des extincteurs ;
- la formation aux gestes de premiers secours des agents travaillant dans les ateliers.

La visite a été l'occasion de rappeler certaines obligations réglementaires, en particulier au regard des lieux de travail et des risques potentiels, qu'ils soient chimiques ou liés au travail en hauteur, à l'utilisation des machines ou encore à l'utilisation des véhicules administratifs.

Enfin, sur la base des constats effectués lors de la visite, des recommandations ont été formulées.

Rapport MSST n° 2018-02

Inspection de l'atelier de menuiserie de l'établissement public de Sèvres (MSST)

L'atelier de menuiserie est un local à pollution spécifique où, depuis de nombreuses années, se trouve concentrée une pluralité de risques qu'amplifie le contexte d'une atmosphère explosive.

Les conditions de travail dans cet atelier ont suscité une visite de délégation du CHSCT, suivie par une inspection qui a donné lieu à des propositions de mesures immédiates.

Ces mesures ont conclu à la fermeture du local en question tant que les mises aux normes ne seront pas réalisées et l'ensemble de la zone sécurisé.

Des préconisations, susceptibles d'être étendues à toute situation similaire existant dans l'établissement ont été faites pour différents points et un suivi de leur mise en place effectué.

Rapport MSST n° 2018-03

Inspection de l'UDAP de Seine-et-Marne (MSST)

Du fait de la taille du département, et des 566 monuments historiques qu'il abrite (ceux-ci donnant lieu à 8 000 avis rendus annuels), l'UDAP de Seine-et-Marne nécessite l'existence d'une antenne à Champs-sur-Marne, distante de 50 km du chef-lieu Fontainebleau.

Cette répartition des effectifs et des tâches est source de contraintes en termes d'organisation et de conditions de travail pour les 15 agents de la structure. Les locaux du service sont en effet installés dans les annexes de monuments historiques appartenant à l'État, le pavillon Sully du château de Fontainebleau et le pavillon du château de Champs-sur-Marne (géré par le Centre des monuments nationaux), qui rencontrent des problèmes inhérents aux monuments historiques non configurés pour être des lieux de travail (eau non consommable en raison de la présence de plomb, circulation à risques dans les bâtiments, etc.).

La visite a permis de mettre en avant une spécificité de cette UDAP qui assure, au-delà des missions de conservation et d'entretien des monuments historiques appartenant à l'État (comme la cathédrale de Meaux) dont un architecte des bâtiments de France a la charge, des quasi-fonctions de gestion de ces lieux.

Ainsi le couvent des Cordelières à Provins (8 bâtiments) sert en partie de lieu de stockage et est en passe d'accueillir les collections archéologiques d'Île-de-France. Le site archéologique de Pincevent, d'intérêt national, est également à la charge de l'UDAP pour son fonctionnement quotidien, alors que les questions de sécurité au travail y sont prégnantes.

La visite a été l'occasion de rappeler certaines obligations réglementaires au regard des lieux de travail et des risques liés à la route, au travail en hauteur ou à l'utilisation des machines (notamment sur le site de Pincevent).

Enfin, sur la base des constats effectués lors de la visite, des recommandations particulières ont été formulées concernant la situation de travailleur isolé sur ce même site de Pincevent.

La recommandation de la suppression des gardes de nuit ponctuelles dans ce lieu, très isolé géographiquement et ne comportant aucun moyen efficace d'alerte anti-intrusion, a ainsi conduit à demander un audit de la mission sécurité, sûreté et accessibilité de l'Inspection des patrimoines.

Rapport MSST n° 2018-04

Inspection de l'UDAP du Bas-Rhin (MSST)

La situation de ce service, logé dans le palais du Rhin à Strasbourg, a été régulièrement mise à l'ordre du jour du comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) en raison de conditions de travail dégradées.

La visite d'inspection a permis de constater cet état de fait, qui engendre un taux de rotation important, en moyenne de 30 % sur 5 ans, indicateur retenu par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour déterminer une situation de souffrance au travail.

Les causes de cette situation sont multifactorielles. Des mesures immédiates ont été demandées portant notamment sur la nécessité d'une mission d'inspection « métier » de l'Inspection des patrimoines, qui a été conduite à l'automne.

Rapport MSST n° 2018-05

Inspection de l'UDAP d'Eure-et-Loir, de la cathédrale de Chartres et du gisement du Fort-Harrouard (MSST)

La visite d'inspection a été réalisée dans le cadre du programme annuel de la mission santé sécurité du travail. Cette inspection a comporté des entretiens avec les principaux responsables (chef de service, comité de cité, service gestionnaire, agents), un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...), une visite des différents locaux, édifices ou lieux pour lesquels un architecte des bâtiments de France est susceptible d'être nommé conservateur et une restitution au chef de service de l'UDAP.

Elle a donné lieu à des préconisations de nature organisationnelle ou relatives aux bâtiments, sans propositions de mesures immédiates.

Rapport MSST n° 2018-06

Inspection de l'École nationale supérieure d'art (ENSA) de Lille (MSST)

L'école s'est implantée en 1977 dans le nouveau quartier de l'hôtel de ville de Villeneuve-d'Ascq. Le bâtiment actuel a été construit à partir du projet architectural de Pierre Eldin.

Deux extensions ont ensuite modifié l'école et lui permettent d'accueillir aujourd'hui plus de 800 étudiants.

Il a été observé par l'inspection une implication satisfaisante de l'ensemble du personnel (directeur et assistant de prévention en tête) sur les questions de santé et sécurité au travail.

Cette implication se matérialise notamment par un suivi des obligations vis-à-vis des équipements (contrôles réglementaires généralement faits et suivis

d'effets notamment) et un bon respect par les agents et les usagers des locaux de la réglementation.

Quelques points apparaissent néanmoins dignes d'amélioration au sein de ce bilan d'ensemble plutôt positif : les instances de dialogue social (CHSCT) sont trop peu convoquées au regard des minima réglementaires, le dossier technique amiante doit être mis à jour, les toitures ne sont pas suffisamment sécurisées et le suivi des équipements de travail devra être documenté.

La visite d'inspection n'a pas donné lieu à des propositions de mesures immédiates.

Rapport MSST n° 2018-07

Inspection de l'UDAP du Var, de la cathédrale de Fréjus et de ses annexes (MSST)

La visite d'inspection a été réalisée dans le cadre du programme annuel de la mission santé sécurité du travail, dans les conditions prévues à l'article 5-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Cette inspection a comporté : un entretien avec le chef de service, permettant d'apprécier la prise en compte par celui-ci des différentes réglementations en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de l'UDAP ; une visite des locaux de travail et un échange de points de vue avec les agents présents ; un suivi des agents dans leurs activités sur le terrain, un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...) ; un entretien avec le médecin de prévention ; une visite des édifices et des lieux pour lesquels un ABF est nommé conservateur ainsi que de la cathédrale Saint-Léonce (Fréjus) et de ses annexes (cloître, musée archéologique de Fréjus) avec un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...) ; une restitution au chef de service de l'UDAP.

Cette inspection a donné lieu à des préconisations de natures organisationnelle ou portant sur les bâtiments, sans propositions de mesures immédiates.

Rapport MSST n° 2018-08

Inspection du Mobilier National – service du magasin et des transports (MSST)

L'inspection a porté sur ce service en raison du nombre d'accidents du travail qui s'y produisent régulièrement (taux le plus élevé dans l'établissement) et des nombreuses problématiques évoquées à son sujet lors des CHSCT.

Le rapport fait la constatation des principaux dysfonctionnements et difficultés dus à :

- des problèmes organisationnels ;
- des difficultés techniques liées à la configuration de locaux inadaptés (itinéraires entre les réserves et les ateliers, étages à emprunter), encombrés (présence de machines dans les réserves) et ne comportant pas de quai de déchargement conforme (présence d'une rampe jugée dangereuse) ;
- la nature même de l'activité, impliquant des ports de charges lourdes et des manutentions nombreuses, au regard de la pyramide élevée des âges dans le service.

Des préconisations et des pistes d'amélioration ont été apportées pour chacun des points évoqués.

Rapport MSST n° 2018-09

Inspection de l'UDAP de Charente-Maritime, de la cathédrale de La Rochelle, du pont transbordeur du Martrou et de la porte Dauphine de La Rochelle (MSST)

L'inspection a comporté un entretien avec le chef de service, permettant d'apprécier la prise en compte par celui-ci des différentes réglementations en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de l'UDAP, une visite des locaux de travail et un échange de points de vue avec les agents présents, un suivi des agents dans leurs activités sur le terrain ainsi qu'une réunion avec le service gestionnaire du centre administratif Chasseloup-Laubat avec un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...).

Elle s'est accompagnée d'une visite des futurs locaux proposés par les services de la préfecture pour reloger l'UDAP ainsi que des édifices et des lieux pour lesquels un ABF est nommé conservateur, de la cathédrale Saint-Louis (La Rochelle) avec un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...), de la porte Dauphine (La Rochelle) et du pont transbordeur du Martrou (Rochefort).

Elle a, enfin, donné lieu à une restitution au chef de service de l'UDAP.

Cette inspection s'est traduite par des préconisations de nature organisationnelle ou relative aux bâtiments, sans proposition de mesures immédiates.

Rapport MSST n° 2018-10

Inspection de l'ENSA de Paris-La-Villette (MSST)

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette (ENSAPLV) a été créée en 1969. Elle est implantée aujourd'hui dans un ancien entrepôt de porcelaine construit en 1923 et réhabilité en 1976.

Elle occupe trois sites différents au nord-est de Paris et accueille actuellement 2 295 étudiants dont environ 80 % en formation initiale et compte 303 agents.

L'inspection a comporté un entretien avec la directrice par intérim de l'école, permettant d'apprécier la prise en compte des différentes réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification ...), une visite des locaux accompagnée par l'assistant de prévention par ailleurs responsable des travaux et maintenances et des moyens communs, des échanges avec les agents dans leurs activités lors de la visite des locaux et une restitution à l'équipe de direction de l'établissement.

Lors de cette visite, il a été constaté que les agents de l'école disposaient d'un cadre de travail agréable dans lequel ils se montrent plutôt satisfaits de travailler ; il est observé par ailleurs une bonne implication de la directrice par intérim, de l'équipe de direction en général et des agents en matière de santé et sécurité au travail.

Cet état d'ensemble plutôt positif ne doit cependant pas masquer des éléments perfectibles ou à prendre en considération de manière plus approfondie.

Ont été constatés ainsi des manques significatifs dans la documentation des opérations de maintenance et de suivi des obligations réglementaires en matière de sécurité, notamment des équipements de travail.

Il a également été relevé la nécessité impérieuse de mettre à jour le dossier technique amiante, point particulièrement sensible puisque les bâtiments anciens en contiennent (listes A et B).

Ces derniers points ont conduit l'inspecteur à faire deux demandes de mesures immédiates, acceptées par la direction et à interdire la réalisation de travaux tant que le diagnostic amiante ne serait pas effectué.

Rapport MSST n° 2018-11

Suivi d'inspection sur le risque chimique au Mobilier national (MSST)

Le risque chimique est particulièrement important au Mobilier national.

Sa gestion avait été examinée lors d'une inspection en 2014 et a fait l'objet d'un suivi dans le cadre de ce nouveau rapport.

Ce dernier revient sur le protocole de gestion précédemment préconisé, dans le cadre duquel sont évaluées toutes les étapes de la démarche, de l'inventaire des produits chimiques jusqu'au traitement des déchets, en passant par l'étiquetage, le rangement, les équipements de protection collective et individuelle, la formation ainsi que le suivi médical des agents exposés aux produits.

Des actions positives ont été entreprises : poursuite de l'inventaire des produits chimiques, acquisition d'armoires ventilées, formations aux procédures et aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques.

Néanmoins, et même si celles-ci sont rendues parfois difficiles du fait de l'aménagement des locaux et de l'emplacement des bâtiments, la mise en place de mesures préventives s'avère toujours nécessaire pour le stockage des produits et la protection collective. Des rappels ont donc été faits en ce sens.

Rapport MSST n° 2018-12

VI – ACTUALITÉ DE L'IGAC

A/ Suivi de la mise en œuvre des précédents rapports

Chacun des rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles donne lieu à une réunion de restitution, présidée par le directeur du cabinet ou son adjoint, en présence des services concernés. À l'issue de ces réunions, un relevé de décisions est adressé par le directeur du cabinet à l'ensemble des responsables chargés de leur mise en œuvre.

Il est en outre procédé régulièrement, à la demande du directeur du cabinet, à un suivi de la réalisation effective de ces mesures.

En avril 2018, le cabinet de la ministre a ainsi lancé une campagne de suivi de 61 rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles, principalement élaborés en 2016 et 2017.

Cet exercice a permis de constater que, dans leur très grande majorité, les décisions prises par le cabinet sur la base des rapports de l'IGAC avaient été mises en œuvre.

B/ Journées d'étude et de formation

La renégociation du « paquet droit d'auteur » en cours au début de l'année 2018, le dossier de réforme de la chronologie des médias, les débats concernant la responsabilité des plateformes de diffusion quant à la diffusion non maîtrisée et non rémunérée des contenus, ainsi que les questionnements sur la fiscalité du numérique en général ont motivé le choix du thème du séminaire de formation annuel de l'IGAC qui s'est tenu le 11 avril 2018. Ce séminaire annuel était ouvert à tous les inspecteurs et agents de l'IGAC, les services du ministère intéressés par le thème choisi y étant également conviés.

La session 2018 intitulée « Directive droit d'auteur dans le marché unique numérique » a débuté avec une présentation générale des principes du droit d'auteur au regard des différents chantiers en cours, avec l'intervention d'Alban de Nervaux, chef du service juridique et international au Secrétariat général, et Sarah Jacquier, experte française auprès de la Commission européenne, suivie d'une discussion générale avec les participants.

L'après-midi a été l'occasion de faire un focus plus spécifique sur les questions de droit d'auteur dans le domaine musical, avec les interventions et témoignages

directs de Patrick Ager, Secrétaire général de l'ECSA (European Composer and Songwriter Alliance), qui fédère les syndicats d'auteurs européens et a pris une part active à la discussion de la directive auprès des institutions de l'UE, puis de David El Sayegh, secrétaire général de la SACEM, qui a présenté le point de vue de l'organisme de gestion collective (tant du point de vue des auteurs que des éditeurs de musique) dans ces discussions.

Une journée d'étude et de formation a ensuite été organisée le 19 septembre 2018 sur le thème des enquêtes administratives avec Renaud Fournalès, Inspecteur de l'administration au ministère de l'Intérieur.

Cette formation a été l'occasion de préciser la définition de l'enquête administrative par rapport aux missions de contrôle conduites par l'IGAC et de définir à la fois le périmètre et le mode d'intervention de l'IGA. Les modalités de préparation puis de déroulement de l'enquête ont été déclinées et les règles de déontologie de l'enquête rappelées.

Cette formation a donné lieu à un échange nourri avec le collègue de l'IGAC et a été l'occasion d'un échange fructueux d'expériences avec un autre corps d'inspection générale.

C/ Mouvements

• Départs

Laurent Dreano, chargé de mission (2 janvier)

Karine Gloanec-Maurin, inspectrice générale (11 juin)

Xavier North, inspecteur général (1^{er} juillet)

Jean-Miguel Pire, chargé de mission d'inspection (1^{er} septembre)

Pascale Beyaert, chargée de mission (1^{er} septembre)

Dominique François, inspectrice santé et sécurité au travail (1^{er} septembre)

Jean-Pierre Antoine, chauffeur (18 octobre)

• Arrivées

Guy Amsellem, inspecteur général (21 mars)

Claire Chérie, chargée de mission (1^{er} juillet)

Muriel Genthon, inspectrice générale (2 août)

Claire Guillemain, chargée de mission (2 septembre)

Agnès Lebret, inspectrice santé et sécurité au travail (19 novembre)

D/ Fonctions et missions permanentes

• Secrétaire générale

Marie-Liesse Baudrez, inspectrice générale des affaires culturelles, assure la fonction de secrétaire générale depuis le 1er juillet 2016. Elle assiste la cheffe du service et la supplée en cas d'empêchement. Outre les missions d'inspection générale qui lui sont confiées, elle participe en tant que de besoin à la représentation du service et contribue notamment à l'élaboration des documents servant à la présentation de celui-ci, à ses méthodes de travail et au suivi de ses activités, à l'exercice du rôle d'autorité d'emploi des personnels et à la gestion de ses moyens de fonctionnement.

L'Inspection générale des affaires culturelles a participé le 12 octobre 2018 à un séminaire des chefs des treize corps de contrôle des ministères, inspections ou conseils généraux.

• Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) du ministère de la Culture

La mission ministérielle d'audit interne est placée sous la responsabilité de la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, Ann-José Arlot, la responsable déléguée étant Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale des affaires culturelles. Deux auditeurs internes à plein temps y sont affectés : Claire Marchand et Hervé Dziedzic.

Le décret du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration et la circulaire du Premier ministre du 30 juin 2011 décrivent le contrôle et l'audit interne de chaque ministère, sous la coordination du Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE), instance interministérielle présidée par le ministre chargé de la réforme de l'État et de la simplification, regroupant les missions ministérielles d'audit interne (MMAI) et celle des services du Premier ministre.

Les dispositions relatives à l'audit interne relèvent de deux arrêtés du 11 avril 2012, l'un portant création du comité ministériel d'audit interne (CMAI), l'autre concernant son fonctionnement et celui de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI).

Le programme des missions d'audit interne est établi par le CMAI sur une base pluriannuelle et actualisé à chaque session en fonction des risques identifiés

par le Secrétaire général et les Directeurs généraux, notamment à partir des cartographies dont l'élaboration se poursuit au sein des services.

En 2018, trois audits internes ont été effectués :

- l'audit interne relatif au respect de l'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants a été remis début juillet ;
- l'audit interne relatif à la gestion de la garantie décennale pour les travaux de l'OPPIC remis en décembre ;
- l'audit interne relatif à la procédure d'instruction des demandes de crédit d'impôt en faveur de la production phonographique (en phase terrain).

La MMAI assure par ailleurs chaque semestre le suivi de la mise en œuvre des plans d'action des audits effectués et en informe les membres du comité lors de chaque session. Les audits internes suivants ont ainsi fait l'objet d'un suivi en 2018 :

- Décompte des effectifs rémunérés sur le titre 2 ;
- Constatation et certification du service fait ;
- Archivage des courriels ;
- Dispositif des certificats d'exportation des biens culturels.

Par ailleurs, la responsable déléguée de la MMAI a participé en 2018 à des commissions permanentes nouvellement instituées auprès du Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) : l'une sur la qualité de l'audit interne de l'État et l'autre sur l'examen par le CHAIE des politiques d'audit interne ministérielles. Les auditeurs internes participent également aux deux nouvelles instances pilotées par le CHAIE, portant sur les audits des organismes (commission permanente sur les opérateurs) et sur la formation (groupe de travail).

• Mission santé, sécurité au travail (MSST)

La MSST a été rattachée à l'Inspection générale des affaires culturelles par l'arrêté du 20 décembre 2004. Sa responsabilité déléguée a été confiée à Marie-Claude Vitoux, inspectrice générale des affaires culturelles.

L'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail s'exerce dans le cadre réglementaire du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982, dont les articles 5-2, 37, 47 et 50 disposent que les inspecteurs assurent le contrôle des établissements et services, accompagnent les chefs de service et participent à l'animation du réseau de prévention. Le bilan de l'activité des quatre inspecteurs met en évidence certaines caractéristiques du dialogue social au ministère.

Si les Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sont désormais aboutis, leur actualisation fait encore défaut dans bien des services et établissements. Ce point apparaît dommageable alors que l'État s'est engagé dans la réforme de son administration territoriale et que les modalités d'organisation, la localisation des services déconcentrés et parfois leur regroupement ou leur éloignement nécessitent de mettre à jour la définition des unités de travail ou des tâches et partant, des risques auxquels les agents du service peuvent être exposés. A cet égard, les plans de prévention des risques psycho-sociaux sont encore trop rarement établis, alors même que les enquêtes-diagnostic existent. D'une manière générale, la mission a observé que les réunions des instances du dialogue social –CHSCT et groupes de travail– se tiennent de façon désormais régulière et formellement conforme. Une marge de progression existe cependant dans la qualité des réunions de ces instances, qu'il s'agisse de l'établissement conjoint des ordres du jour, de l'examen des registres de santé et de sécurité ou du suivi des mesures actées en CHSCT. Il en est de même du recours aux visites de délégations de cette instance lors d'interventions extérieures ou de co-activité. Enfin, la mission a souhaité mettre l'accent sur la faiblesse numérique du réseau constitué par les assistants et les conseillers de prévention, du fait du faible nombre de ces derniers, ce qui place les assistants de prévention dans un isolement parfois difficile, notamment au regard des questions de sécurité et des responsabilités afférentes. Les quotités de temps dégagées par les lettres de mission (quand elles sont établies) dépassent rarement 10 % du temps de travail de l'assistant, ce qui semble insuffisant au regard des enjeux portés et ne permettent pas la mutualisation des expériences ou des bonnes pratiques. Cette situation apparaît quelque peu regrettable alors que le ministère est confronté, par ailleurs, à une raréfaction des médecins de prévention.

• Pilotage du Comité inter-inspections

Le Comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère de la Culture a été institué par le décret n° 2009-1433 du 20 novembre 2009 modifiant le décret n° 2003-729 du 1^{er} août 2003 portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles.

Présidé par la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, il réunit notamment le chef du service de l'Inspection des patrimoines de la Direction générale des patrimoines (DGP), le chef du service de l'Inspection de la création artistique de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), mise à la disposition de la ministre de la Culture pour les bibliothèques qui relèvent de sa compétence.

Deux inspecteurs généraux des affaires culturelles en sont également membres : Sylvie Clément-Cuzin (responsable déléguée du comité) et Richard Lagrange. Le comité s'est réuni le 3 juillet 2018.

• Référent festivals

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a souhaité désigner un référent permanent et transversal sur les festivals au sein du ministère de la Culture, mission confiée à M. Serge Kancel, inspecteur général des affaires culturelles.

Le rôle assigné au référent festivals tient en trois composantes principales : poser sur le phénomène festivalier un regard transversal couvrant l'ensemble des champs culturels (spectacle vivant, arts plastiques et visuels, livre et littérature, cinéma et audiovisuel, histoire et patrimoine...) ; analyser la situation et les évolutions économiques des festivals (points forts et fragilités, ressources propres, dépendance à la subvention, apparitions et disparitions...) ; faire sur cette base toutes propositions d'accompagnement par le ministère, qu'il s'agisse de soutenir les festivals individuellement ou les associations de festivals dans leurs actions de mutualisation des analyses et des moyens.

• Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bernard Notari, inspecteur général des affaires culturelles, a été nommé haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française par arrêté du 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à la langue française et au décret du 3 juillet 1996, le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française a compétence pour identifier les personnalités susceptibles de participer aux travaux du dispositif d'enrichissement de la langue dans le cadre du collège d'experts « culture et médias », et animer cette instance spécialisée chargée de proposer à la Commission d'enrichissement, dans ses domaines de spécialité, des équivalents français aux termes et expressions empruntés à d'autres langues.

Les termes nouveaux, une fois approuvés par la Commission d'enrichissement de la langue française, placée auprès du Premier ministre, après consultation de l'Académie française, s'imposent dans les services de l'État. Après leur publication au Journal officiel, ils sont mis à la disposition de tous sur le site France Terme.

Le collège « culture et médias » a tenu neuf réunions au cours de l'année 2018. Une liste de 14 termes français relevant du vocabulaire du « street art » et du vocabulaire général de la culture (archéologie médico-légale, art du ruban, collagiste, collectif, dégraffitage, gâcheur-euse, graffiti calligraphié, griffe, joute, rapport sur les conditions d'exposition, sgraffite, tag au laser, tricot urbain) a été approuvée par la Commission d'enrichissement et a donné lieu à publication le 19 avril 2018.

Par ailleurs une recommandation visant à établir un équivalent français au terme « fake news » (fausse nouvelle, infox) a été publiée le 4 octobre 2018 et reprise par les médias avec succès.

Le collège a poursuivi son examen de plusieurs termes relevant des secteurs de l'édition, des médias, de la mode et de la publicité, qui ont été examinés par la Commission d'enrichissement lors de sa séance du 12 décembre 2018.

Au cours de ses séances successives, le collège d'experts a par ailleurs examiné, retenu et défini un corpus d'équivalents français recueillis par le public intéressé dans la boîte aux lettres du site France Terme et destinés à répondre aux besoins des services de l'administration culturelle dans des domaines variés (pratique culturelle, spectacle, audiovisuel, publicité et édition).

Enfin, cinq courriers de signalement ont été adressés aux services et institutions culturelles relativement à l'interdiction faite aux services et établissements publics de l'État d'utiliser un terme étranger dans leur communication extérieure s'il en existe un équivalent français (article 11 du décret du 3 juillet 1996).

• Correspondante du défenseur des droits

Sylvie Clément-Cuzin, inspectrice générale des affaires culturelles, est la correspondante ministérielle du Défenseur des droits et, à ce titre, assure le suivi des dossiers dont le Défenseur saisit les services du ministère. Le réseau de correspondants ministériels a pour objet de garantir le traitement effectif des réclamations et des propositions de réformes que le Défenseur des droits peut formuler auprès des pouvoirs publics.

Une réunion annuelle rassemble autour du Défenseur des droits l'ensemble des correspondants ministériels, afin de coordonner les modalités de travail. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une saisine du ministère de la Culture en 2018.

• Correspondant du département de l'action territoriale (DAT)

Jérôme Bouët, inspecteur général des affaires culturelles, est le correspondant du département de l'action territoriale (Secrétariat général). À ce titre, il est en relation régulière avec ce service pour les questions liées aux nominations des directeurs régionaux et directeurs adjoints, à la préparation des réunions des directeurs régionaux ou des conférences budgétaires et diffuse les informations nécessaires sur ce sujet au sein de l'Inspection générale. Il échange avec le chef de ce département sur les projets de réforme de l'État qui affectent les missions et l'organisation des services déconcentrés du ministère de la Culture, au regard notamment des missions spécifiques qui peuvent être confiées à l'IGAC sur ces sujets, comme ce fut le cas, à deux reprises, en 2018. Enfin, il se tient informé des missions ponctuelles de l'IGAC sur des situations particulières à certaines directions régionales.

• Référénts DRAC : répartition géographique des responsabilités territoriales au 31 décembre 2018

DRAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>AUVERGNE-RHONE-ALPES <i>Directeur : Michel PROSIC</i> <i>Directeur-adjoint : Eric BULTEL</i></p>	<p>Paul-Éric HEN Richard LAGRANGE</p>
<p>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ <i>Directrice : Anne MATHERON</i> <i>Directeur-adjoint : François MARIE</i></p>	<p>Catherine MEYER-LERECULEUR Benoît PAUMIER</p>
<p>BRETAGNE <i>Directeur : Michel ROUSSEL</i> <i>Directrice-adjointe : Véronique CHARLOT</i></p>	<p>Dominique CHAVIGNY</p>
<p>CENTRE-VAL DE LOIRE <i>Directeur : Fabrice MORIO</i> <i>Directrice-adjointe : Christine DIACON</i></p>	<p>Isabelle MARÉCHAL</p>
<p>CORSE <i>Directeur : Franck LEANDRI</i> <i>Directrice-adjointe : Valérie PAOLI</i></p>	<p>Anne-Marie LE GUEVEL</p>

DRAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>GRAND EST <i>Directrice : Christelle CREFF-WALRAVENS</i> <i>Directeur-adjoint : N...</i></p>	<p>Sylvie CLEMENT-CUZIN Catherine RUGGERI</p>
<p>HAUTS-DE-FRANCE <i>Directeur : Marc DROUET</i> <i>Directeur-adjoint : Frédérique BOURA</i></p>	<p>François HURARD Claire GUILLEMAIN</p>
<p>ÎLE-DE-FRANCE <i>Directrice : Nicole DA COSTA</i> <i>Directeur-adjoint : Karine DUQUESNOY</i></p>	<p>Marie-Liesse BAUDREZ Claire CHÉRIE</p>
<p>NORMANDIE <i>Directeur : Jean-Paul OLLIVIER</i> <i>Directrice-adjointe : Diane DE RUGY</i></p>	<p>Jérôme BOUET Guy AMSELLEM</p>
<p>NOUVELLE AQUITAINE <i>Directeur : Arnaud LITTARDI</i> <i>Directeur-adjoint : Marc LE BOURHIS</i></p>	<p>Philippe CHANTEPIE Rémi TOMASZEWSKI</p>
<p>OCCITANIE <i>Directeur : Laurent ROTURIER</i> <i>Directeur-adjoint : Bruno MIKOL</i></p>	<p>Irène BASILIS</p>
<p>PAYS DE LA LOIRE <i>Directrice : Nicole PHOYU-YEDID</i> <i>Directeur-adjoint : Patrice DUCHER</i></p>	<p>Serge KANCEL</p>
<p>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR <i>Directeur : Marc CECCALDI</i> <i>Directrice-adjointe : Maylis ROQUES</i></p>	<p>Emmanuel HAMELIN Claire LAMBOLEY</p>

DAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>GUADELOUPE <i>Directeur : Jean-Michel KNOP</i></p>	Richard LAGRANGE
<p>GUYANE <i>Directeur : Guy San JUAN</i></p>	Richard LAGRANGE
<p>MARTINIQUE <i>Directeur : N...</i></p>	Richard LAGRANGE
<p>MAYOTTE <i>Directrice : Florence MEISEL-GENDRIER</i></p>	Richard LAGRANGE
<p>Océan Indien <i>Directrice : Christine RICHEL</i></p>	Richard LAGRANGE
MISSIONS AUX AFFAIRES CULTURELLES (MAC)	RÉFÉRENTS IGAC
<p>NOUVELLE-CALÉDONIE <i>Chef de la mission aux affaires culturelles auprès du Haut-commissaire de la République : Antoine-Laurent FIGUIÈRE</i></p>	Richard LAGRANGE
<p>POLYNÉSIE FRANÇAISE <i>Cheffe de la mission aux affaires culturelles auprès du Haut-commissaire de la République : Estelle BERRUYER</i></p>	Richard LAGRANGE

E/ Participation à des comités, commissions et conseils

Ann-José Arlot

- Membre de l'Académie d'architecture
- Membre d'honneur du Pavillon de l'Arsenal
- Commission nationale des Centres culturels de rencontres
- Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art
- Commission du Vieux Paris
- Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel
- Conseil de l'Ordre des arts et lettres
- Conseil supérieur des archives (membre de droit)
- Comité ministériel de sécurité

Marie Bertin

- Comité national de l'action sociale du ministère de la Culture
- Commission de recrutement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques (FNAGP)

Jérôme Bouët

- Comité d'histoire du ministère de la Culture

Philippe Chantepie

- Commission nationale d'aménagement cinématographique
- Commission pour la rémunération de la copie privée

Claire Chérie

- Collège de déontologie du ministère de la Culture

Sylvie Clément-Cuzin

- Conseil d'administration de la Fondation Varenne

François Hurard

- Commission du cinéma d'art et d'essai du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Commission du contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Commission nationale d'aménagement cinématographique

- Médiateur (près la commission de contrôle) des relations entre les organismes de gestion collective et les prestataires de services en ligne
- Commission de recrutement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation France-Israël

Claire Lamboley

- Présidente du comité d'experts chargé d'émettre un avis sur les recours formés à l'encontre des reclassements liés au dispositif Sauvadet
- Commission du contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Anne-Marie Le Guével

- Conseil d'administration de la Fondation des Treilles

Benoît Paumier

- Commission de sélection des candidatures dans le réseau culturel de la France à l'étranger

Catherine Ruggeri

- Présidente suppléante de la commission de classification des œuvres cinématographiques
- Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins

Rémi Tomaszewski

- Commission nationale d'aménagement cinématographique
- Comité d'orientation de l'association Presse et Pluralisme

VII – LISTE CHRONOLOGIQUE DES MISSIONS 2018

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2017-33	Formation des architectes et urbanistes de l'État à l'École de Chaillot	Irène BASILIS Dominique CHAVIGNY Aude DUFOURMANTELLE (CGEDD) Marie-Christine SOULIÉ (CGEDD)
2018-01	Mission d'inspection du fonctionnement interne de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire	Dominique CHAVIGNY Isabelle MARECHAL
2018-02	Mission de conseil auprès de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)	Marie BERTIN Philippe CHANTEPIE Bernard BETANT (IGAENR) Carole LETROUIT (IGB)
2018-03	Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture	Irène BASILIS Jérôme BOUET Alain DAMAIS (IGF) Martine MARIGEAUD (IGF) François SCARBONCHI (IGA) Arnaud TEYSSIER (IGA)
2018-04	Évaluation du programme Erasmus + dans les écoles nationales supérieures du ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture »	Claire LAMBOLEY Benoît PAUMIER

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2018-05	École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA)	Richard LAGRANGE Marie-Claude VITOUX
2018-06	Mission d'inspection et d'évaluation de l'Académie de France à Rome (Villa Médicis)	Karine GLOANEC-MAURIN Richard LAGRANGE
2018-07	Mission d'inspection de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	Sylvie CLEMENT-CUZIN Noël CORBIN
2018-08	Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)	Emmanuel HAMELIN Rémi TOMASZEWSKI
2018-09	Forces et faiblesses du statut de service à compétence nationale pour les musées de France : synthèse des rapports de l'IGAC et préconisations	Marie-Liesse BAUDREZ Bertrand-Pierre GALEY
2018-10	Bilan d'activité 2017 de la mission santé sécurité au travail	Marie-Claude VITOUX
2018-11	Les Opéras nationaux en région : état des lieux et scénarios d'évolution	Marie BERTIN Catherine MEYER-LERECULEUR
2018-12	La promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones	Xavier NORTH Paul de SINETY (chargé de mission pour la francophonie)
2018-13 P	Le modèle économique de l'Agence France-Presse (AFP) – rapport provisoire	Sylvie CLEMENT-CUZIN Serge KANCEL Pierre BOISSIER (IGF) Anne-Michelle BASTERI (IGF) Irina SCHAPIRA (IGF)

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2018-13	Le modèle économique de l'Agence France-Presse (AFP)	Sylvie CLEMENT-CUZIN Serge KANCEL Pierre BOISSIER (IGF) Anne-Michelle BASTERI (IGF) Irina SCHAPIRA (IGF)
2018-14	L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site	Philippe CHANTEPIE Jean-Miguel PIRE Guillaume BORDRY (IGAENR) Jean DELPECH de SAINT-GUILHEM (IGAENR) Fabien OPPERMANN (IGAENR)
2018-15	Évaluation du label de « librairie indépendante de référence » (LIR)	Jérôme BOUET Paul-Éric HEN
2018-16	Compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs	Claire LAMBOLEY Anne-Marie LE GUEVEL Pierre RICORDEAU (IGAS)
2018-16 N	Compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs – étude d'un dispositif spécifique	Claire LAMBOLEY Anne-Marie LE GUEVEL Pierre RICORDEAU (IGAS)
2018-17 P	Perspectives d'évolution et de changement de statut du Mémorial ACTe (MACTe) – rapport provisoire	Richard LAGRANGE Gabriel MORIN (IGA) Richard SAMUEL (IGA)
2018-17	Perspectives d'évolution et de changement de statut du Mémorial ACTe (MACTe)	Richard LAGRANGE Gabriel MORIN (IGA) Richard SAMUEL (IGA)

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2018-18 P	Mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture (rapport provisoire)	Noël CORBIN
2018-18	Mission de suivi de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour les bibliothèques et la lecture	Noël CORBIN
2018-19	Mission d'évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne	Dominique CHAVIGNY Emmanuel HAMELIN
2018-20	Mission d'évaluation du Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau	Irène BASILIS Guy AMSELLEM
2018-21	Mission d'évaluation et d'adaptation du dispositif fiscal « Malraux » aux enjeux des villes petites et moyennes	Guy AMSELLEM Bertrand-Pierre GALEY Pierre BOISSIER (IGF) Gregory BELHOSTE (IGF) Alain WEBER (CGEDD) Marie-Christine SOULIÉ (CGEDD)
2018-22	Consolidation et perspectives d'évolution du régime social des artistes-auteurs	Claire LAMBOLEY Anne-Marie LE GUEVEL Jean-Marie PALACH (IGAS)

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2018-23	Mission d'inspection de l'UDAP d'Ille-et-Vilaine	Sylvie CLEMENT-CUZIN Dominique CHAVIGNY
2018-24	La Villa Arson : une identité à refonder	Marie BERTIN Jérôme BOUET
2018-25	Évaluation des divers crédits d'impôt gérés par le ministère de la Culture	François HURARD Isabelle MARECHAL Cédric AUDENIS (IGF) Alexandre JEVAKHOFF (IGF)
2018-26	Mission d'appui à M ^{me} Bénédicte Savoy et M. Felwine Sarr, missionnés par le Président de la République pour une réflexion sur la restitution d'œuvres des musées issues du patrimoine africain	Isabelle MARECHAL
2018-27	Mission-diagnostic sur la Bibliothèque publique d'information	Muriel GENTHON Paul-Éric HEN
2018-29	Évaluation du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	Marie-Liesse BAUDREZ Marie-Claude VITOUX
2018-30	Étude d'un projet de Cité de la littérature ou des écritures (rapport d'étape)	Irène BASILIS Catherine RUGGERI
2018-31	Mission d'expertise en vue de la reconnaissance par l'État de l'École supérieure d'études cinématographiques (ESEC)	Emmanuel HAMELIN
	Mission d'appui au ministère des Affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)	Xavier NORTH

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
	Développement de la mobilité des agents du ministère de la Culture, en appui au Secrétariat général	Noël CORBIN Claire CHERIE Claire GUILLEMAIN
	Mission d'appui à la médiation confiée à M. Dominique d'Hinnin sur la chronologie des médias	François HURARD
	Administration provisoire de l'AGESSA et de la Maison des artistes	Anne-Marie LE GUEVEL
	Mission de médiation et d'appui à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis	Rémi TOMASZEWSKI
	Suivi de la mise en œuvre du rapport sur les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), en appui au Secrétariat général	Irène BASILIS Jérôme BOUET
	Étude de projet de réorganisation de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la Culture	Irène BASILIS Pierre-Marie CARRAUD (IGF) Claire WAYSAND (IGF)
	Mission d'appui à M. Dominique Boutonnat sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles	François HURARD Maxence LANGLOIS-BERTHELOT (IGF) Lucie RUAT (IGF)
	Mission d'appui pour la saison culturelle « Africa 2020 »	Noël CORBIN

N° RAPPORT	TITRE	RAPPEUR(S)
	Mission d'appui à M. Pierre Sellal sur la relance de l'Europe de la culture	Irène BASILIS Benoît PAUMIER
	Constitution par le référent festivals d'un panorama en ligne des festivals	Serge KANCEL
	Élaboration par le référent festivals d'une charte des festivals	Serge KANCEL
MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE		
N° RAPPORT	TITRE	SUPERVISION/ AUDITEURS
MMAI 2018-01	Respect de l'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants	Supervision : Jérôme BOUET ; Auditeurs : Hervé DZIEDZIC Claire MARCHAND
MMAI 2018-02	Gestion de la garantie décennale pour les travaux de l'OPPIC	Supervision : Anne-Marie LE GUEVEL Auditeurs : Jean-Christophe SIMON (IDP) Hervé DZIEDZIC
MMAI 2018-03	Procédure d'instruction des demandes de crédits d'impôts en faveur de la production phonographique	Supervision : Anne-Marie LE GUEVEL Auditeurs : Hervé DZIEDZIC Claire MARCHAND

MISSION SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
MSST 2018-01	Inspection de l'École nationale supérieure d'art de Limoges	Vincent TIFFOCHE
MSST 2018-02	Inspection du Centre de conservation et de ressources du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)	Dominique FRANCOIS
MSST 2018-03	Inspection de l'atelier de menuiserie de l'établissement public de Sèvres	Christine KNEUBUHLER
MSST 2018-04	Inspection de l'UDAP de Seine-et-Marne	Isabelle BLANCHARD
MSST 2018-05	Inspection de l'UDAP du Bas-Rhin	Isabelle BLANCHARD
MSST 2018-06	Inspection de l'UDAP d'Eure-et-Loir, de la cathédrale de Chartres et du gisement du Fort-Harrouard	Jean-Pierre FABRE
MSST 2018-07	Inspection de l'ENSA de Lille	Vincent TIFFOCHE
MSST 2018-08	Inspection de l'UDAP du Var, de la cathédrale de Fréjus et de ses annexes	Jean-Pierre FABRE
MSST 2018-09	Inspection du Mobilier National – service du magasin et des transports	Christine KNEUBUHLER
MSST 2018-10	Inspection de l'UDAP de Charente-Maritime, de la cathédrale de La Rochelle, du pont transbordeur du Martrou et de la porte Dauphine de La Rochelle	Jean-Pierre FABRE
MSST 2018-11	Inspection de l'ENSA de Paris-La-Villette	Vincent TIFFOCHE
MSST 2018-12	Suivi d'inspection sur le risque chimique au Mobilier national	Christine KNEUBUHLER

VIII – LISTE DES RAPPORTS DE L'IGAC (2012-2018) EN LIGNE

Les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles mis en ligne sur le site du ministère (www.culture.gouv.fr), ainsi que la Charte méthodologique des missions interministérielles conjointes, signée en octobre 2018, y figurent à la rubrique « Documentation/rapports/rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles » :

<http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation?search=&producers%5B%5D=Inspection+g%C3%A9n%C3%A9rale+des+affaires+culturelles#content>

Politiques culturelles

- Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle (2016)
- Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap – réalités observées et perspectives (mission interministérielle IGAS-IGAENR-IGAC, 2016)
- Évaluation de politique publique – Le soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2016)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 1 (2014)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 2 (2014)
- Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)
- Consultation sur l'éducation artistique et culturelle – « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » (2013)
- Les agences régionales, un atout pour le spectacle vivant (2012)
- État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2012)

Droit et économie de la culture

- La promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones (2018)
- Évaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'État (mission interministérielle IGF-IGAC, 2015)
- Instauration d'un droit de propriété littéraire et artistique pour les producteurs de spectacle vivant (2014)
- L'apport de la culture à l'économie en France (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)

- La diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire (2013)
- Exception handicap au droit d’auteur et développement de l’offre de publications accessibles à l’ère numérique (2013)
- L’unification des organismes de sécurité sociale des artistes-auteurs et la consolidation du régime (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2013)

Architecture

- Évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à un architecte (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- La place du corps des architectes et urbanistes de l’État dans les services de l’État (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- Évaluation de la Cité de l’Architecture et du Patrimoine (2012)

Patrimoines

- Préfiguration d’un contrat partenarial d’intérêt national pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2016)
- Le laboratoire de recherche des monuments historiques (2016)
- Les conséquences de l’inscription des professionnels de la restauration du patrimoine dans la liste des métiers d’art (2016)
- Évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d’archivistique (2015)
- Évaluation de la formule de gestion en EPCC des structures muséales en partenariat État-Collectivités locales (2014)
- Mont-Saint-Michel : quelle gouvernance après 2015 ? (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2014)
- Missions, statuts et financements des conseils d’architecture d’urbanisme et de l’environnement CAUE (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2014)
- Mission d’étude sur les conditions de recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (2014)
- Évaluation de l’association Maison des Cultures du Monde (2014)
- Le patrimoine équestre de la région Basse-Normandie (2014)
- Mission d’appui à l’évaluation MAP de la réforme de la maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre des monuments historiques (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)
- Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2013)
- La situation sociale du domaine national de Saint-Cloud (2013)

Création artistique

- Évaluation de politique publique concernant le dispositif d'entrepreneur de spectacles vivants (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2016)
- Le théâtre d'Orléans : un seul lieu, une seule stratégie ? (2015)
- Évaluation du dispositif pour la création artistique multimédia - DICRÉAM (2015)
- Bilan de l'association les Allumés du jazz (2013)

Livre et Langue française

- Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain (mission confiée à M. Erik Orsenna, avec l'appui de M. Noël Corbin, IGAC, 2018)
- Bilan de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (2014)
- Rapport interministériel sur la librairie et l'accès aux livres dans les DOM (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)
- La librairie indépendante et l'enjeu du commerce électronique (2012)

Cinéma

- Financement de la projection numérique en salle de cinéma (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le projet de création d'une cinémathèque du documentaire (2016)
- Mission d'expertise sur l'extension aux DOM des dispositifs de soutien au cinéma du CNC (mission interministérielle IGA-IGAC, 2013)
- Pour un repérage des films audio-décrits et sous-titrés (2012)

Médias

- Mission de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique (mission interministérielle IGAENR-IGB-IGAC 2018)
- La réforme de l'aide au portage de la presse – synthèse des propositions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2017)
- Le soutien au développement de la presse française à l'étranger (2015)
- La situation sociale des vendeurs-colporteurs de presse (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2014)
- Bilan de l'opération « Mon journal offert » (2012)

Enseignement supérieur

- L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site (mission interministérielle IGAENR-IGAC 2018)
- Évaluation du programme Erasmus+ dans les écoles nationales supérieures du ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture » (2018)
- Évaluation de l'École Européenne supérieure de l'Image - EESI (2015)
- Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2014)
- Évaluation de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la communication pour les étudiants des pays d'Asie (2013)
- Audit et évaluation de la FEMIS (2013)
- La mise en œuvre de la VAE par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la communication (2012)
- Évaluation des recettes tirées de la taxe d'apprentissage par les établissements d'enseignement supérieur culture (2012)

Administration

- Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture (mission interministérielle IGF-IGA- IGAC 2018)
- Évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne (2018)
- Évaluation thématique de l'action des DRAC (2017)
- La réorganisation des DRAC (2016)
- Les besoins de développement des Archives Nationales sur le Quadrilatère Rohan-Soubise- Propositions de répartition des espaces et d'attribution des moyens (2013)
- Étude sur la réorganisation de la fonction communication (2012)
- Répertoire des rapports traitant des Outre-mer 2010-2012 (2012)

Rapports d'activité de l'IGAC de 2012 à 2018

IX - DÉCRET PORTANT ORGANISATION DE L'IGAC

Décret n°2003-729 du 1^{er} août 2003 portant organisation de l'inspection générale des affaires culturelles.

NOR : MCCB0300410D

Version consolidée décembre 2018

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses propositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 98-1047 du 18 novembre 1998 relatif à l'emploi de chef du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel du ministère de la Culture et de la Communication en date du 28 octobre 2002 ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Article 1

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'Inspection générale des affaires culturelles assure une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et, dans le cadre des lois et règlements, des organismes relevant du ministre chargé de la culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère. Elle concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des

moyens mis en œuvre pour conduire les actions engagées par le ministère chargé de la culture. Elle concourt à la coordination des activités de l'ensemble des inspections relevant du ministère chargé de la culture. À cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'Inspection générale des affaires culturelles et aux inspections spécialisées placées sous l'autorité des directeurs généraux.

Article 2

Le ministre chargé de la culture arrête le programme de travail annuel de l'Inspection générale des affaires culturelles. Ce programme est publié au Bulletin officiel du ministère. Il vaut lettre de mission. En cas d'urgence ou de situations particulières, le ministre complète le programme annuel.

Article 3

L'Inspection générale des affaires culturelles est composée des membres du corps régi par les dispositions du décret du 19 mai 2003 susvisé. Elle peut s'adjoindre des chargés de mission choisis parmi les membres des corps et emplois classés en catégorie A dont les statuts prévoient des missions d'inspection, de conception ou d'administration ou parmi les membres des corps exerçant une mission juridictionnelle ou scientifique. Les chargés de mission peuvent également être choisis parmi des agents non titulaires de droit public d'un niveau équivalent à la catégorie A. Les chargés de mission sont nommés sur proposition du chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles par arrêté du ministre chargé de la culture pour une durée de deux ans renouvelable. Ils concourent aux travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles sous l'autorité exclusive du chef du service. Ils disposent dans l'exercice de leurs fonctions des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que les membres de l'Inspection générale des affaires culturelles. Elle est dirigée par un chef du service dont le statut d'emploi est défini par les dispositions du décret du 18 novembre 1998 susvisé.

Article 4

L'inspection générale des affaires culturelles dispose des pouvoirs d'investigation nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ses membres reçoivent à cet effet le concours des agents du ministère et des établissements placés sous sa tutelle. Ils peuvent obtenir communication de toutes pièces nécessaires à leurs missions. L'inspection générale des affaires culturelles, en tant que de besoin, bénéficie, après demande adressée aux directeurs et délégués, du concours des inspections spécialisées placées sous leur autorité.

Article 5

Les membres de l'Inspection générale des affaires culturelles peuvent être chargés par le ministre d'exercer leurs missions dans une ou plusieurs circonscriptions administratives territoriales.

Article 6

Le chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles peut désigner, parmi les inspecteurs généraux, un secrétaire général qui l'assiste et le supplée en cas d'empêchement.

Article 7

Les inspecteurs généraux et chargés de mission forment le collège de l'Inspection générale des affaires culturelles. Ce collège est informé des travaux du service. Il adopte le rapport annuel d'activité.

Article 8

Le chef du service répartit, entre les membres du service, les missions confiées à l'inspection générale. Chaque mission donne lieu à l'établissement d'un rapport établi par un ou plusieurs inspecteurs généraux. Chaque membre de l'inspection générale est libre de ses conclusions.

Article 9

Les rapports de contrôle et de vérification sont établis selon une procédure contradictoire écrite.

Article 10

Le ministre décide des modalités de communication et de diffusion des rapports qui lui sont remis par application des règles édictées par la loi du 17 juillet 1978 susvisée.

Article 11

Les suites à donner aux travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles sont déterminées par le ministre chargé de la culture.

Article 12

Le ministre de la Culture et de la Communication, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État à la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

X - GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABF : Architecte des bâtiments de France
AFP : Agence France-Presse
AGESSA : Association pour la gestion de la sécurité sociale des artistes
AP 2022 : Action publique 2022
AUE : Architecte et urbaniste de l'État
BPI : Bibliothèque publique d'information
CET : Contribution économique territoriale
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CNL : Centre national du livre
ComUE : Communauté d'universités et établissements
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs
CSG : Contribution sociale généralisée
DAC : Direction des affaires culturelles
DAT : Département de l'action territoriale
DITP : Direction interministérielle de la transformation publique
DGCA : Direction générale de la création artistique
DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles
DGP : Direction générale des patrimoines
DNO : Directive nationale d'orientations
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
ENA : École nationale d'administration
ENSP : École nationale supérieure de la photographie
EPCC : Établissement public de coopération culturelle
EPCF : Établissement public du Château de Fontainebleau
ESR : Enseignement supérieur et recherche
FSER : Fonds de soutien à l'expression radiophonique
GIP : Groupement d'intérêt public
GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
ICOM : Conseil international des musées
IDP : Inspection des patrimoines
IGA : Inspection générale de l'administration
IGAC : Inspection générale des affaires culturelles
IGAS : Inspection générale des affaires sociales
IGB : Inspection générale des bibliothèques
IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

IGF : Inspection générale des finances
INHA : Institut national d'histoire de l'art
LIR : Librairie indépendante de référence
LMD : Licence, master, doctorat
MAEE : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
MMAI : Mission ministérielle d'audit interne
MOA : Maîtrise d'ouvrage
MSST : Mission santé et sécurité au travail
ONDA : Office national de diffusion artistique
ONR : Opéra national en région
OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture
PLF : Projet de loi de finances
PSL : Paris sciences et lettres
Rmn-GP : Réunion des musées nationaux-Grand Palais
RPS : risques psychosociaux
SG : Secrétariat général
SMF : Service des musées de France
SRH : Service des ressources humaines
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine



IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

TROMBINOSCOPE

Décembre 2018

TROMBINOSCOPE



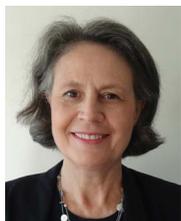
ANN-JOSÉ ARLOT

Architecte DPLG.

- Grand Prix National de l'Architecture (Promotion, ministère de l'équipement, 1991).
- Médaille de l'Académie d'Architecture, 1998.
- Membre de l'Académie d'Architecture depuis 2006.
- Fondatrice et Directrice générale du Pavillon de l'Arsenal, centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la ville de Paris, premier centre municipal européen, directrice des éditions (1990-2003).
- Directrice d'administration centrale, Chargée de l'architecture (2003-2006).
- **Inspectrice générale des affaires culturelles (2006).**
- Membre du Comité de pilotage de la consultation du Grand Paris (2007-2009).
- Conseillère au cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication (Juin 2009-2011).

• **Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles (Septembre 2011).**

Tél : 06 78 85 24 01 / 01 40 15 33 34



**MARIE-LIESSE
BAUDREZ**

Secrétaire générale de
l'IGAC depuis 2016
Tél. : 06 07 34 66 56
01 40 15 77 61

IEP-Paris. École nationale d'administration. Administratrice civile du ministère de la culture. Adjointe du chef du service du personnel et des affaires sociales (1991-1993). Chef du bureau des affaires juridiques et générales de la direction des musées de France (1993-1996). Rapporteur à la Cour des comptes (1996-1998). Secrétaire générale à la direction de la danse, de la musique, du théâtre et des spectacles (1998-2000). Administratrice générale du Musée d'Orsay (2000-2005). Sous-directrice des affaires juridiques (2005-2008). Directrice générale des Arts Décoratifs (2009-2014).



GUY AMSELLEM

Nommé à l'IGAC
en mars 2018
Tél : 06 70 04 17 13
01 40 15 36 29

École supérieure de commerce de Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, École nationale d'administration. Conseiller au cabinet du ministre délégué à la communication (1991-1992). Directeur de cabinet du ministre du logement et du cadre de vie (1992-1993). Directeur général de l'Union centrale des arts décoratifs (1994-1998). Délégué aux arts plastiques (1998-2003). Commissaire général de l'année polonaise en France Nova Polska (2003-2005). Président de l'Espace de l'art concret de Mouans-Sartoux (2008-2011). Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris- La Villette (2012-2017). Président de la Cité de l'architecture et du patrimoine (2012-2017).



IRÈNE BASILIS

Nommée à l'IGAC
en 2017
Tél : 06 89 29 77 70
01 40 15 36 29

Diplôme de Gestion des Entreprises et des Administrations IUT2 Grenoble. En charge de la gestion et de la programmation artistique dans plusieurs structures culturelles (Meylan, Belfort, Feyzin entre 1982 et 1994), secrétaire générale des scènes nationales de Chambéry (1994-2001), Blois (2001-2003) puis à la MC2 Grenoble (2003-2008). Directrice du SYNDEAC - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (2008-2012), conseillère culture, vie associative et éducation populaire au cabinet du président de la région Rhône-Alpes (2012-2013). Déléguée à la danse au ministère de la culture et de la communication (2014-2015). Directrice adjointe au théâtre national de Bretagne (2015-2016). Directrice adjointe du cabinet d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication (2016-2017).



MARIE BERTIN

Nommée à l'IGAC
en 2006
Tél : 06 72 43 50 59
01 40 15 36 29

Licence de lettres modernes. École supérieure de Journalisme de Lille. Journaliste (1981-1990). Chargée de la communication et responsable des éditions, puis directrice de la culture et de la communication au conseil régional de Basse-Normandie (1990-2004).



JÉRÔME BOUËT

Nommé à l'IGAC
en 2010
Tél : 06 37 39 73 61
01 40 15 36 33

École nationale d'administration. Direction du développement culturel (1985-1986). Direction de l'administration générale (1986-1988 et 1993-1998). Directeur régional des affaires culturelles Aquitaine (1989-1992), PACA (1999-2004), Rhône-Alpes (2006-2008) ; DMDTS : directeur-adjoint (1998-1999) ; directeur (2004-2006). Conseiller au cabinet de Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication (2008-2009).



PHILIPPE CHANTEPIE

Nommé à l'IGAC
en 2014
Tél : 06 38 38 94 70
01 40 15 77 34

IEP-Paris. DEA de droit public. Chargé de mission pour les technologies et la société de l'information au Commissariat général au plan (1999-2000). Conseiller au cabinet de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication (avril 2000-mai 2002). Chef du département des études, de la prospective et des statistiques (2005-2010). Chargé de mission stratégie et prospective au secrétariat général (2010-2012). Chargé de mission d'inspection (2012-2014).



SYLVIE CLÉMENT-
CUZIN

Nommée à l'IGAC
en 2014
Tél : 06 89 29 66 18
01 40 15 77 34

IEP-Grenoble, licence d'espagnol. Attachée au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (1983-1996). Administratrice civile des services du Premier ministre (Service juridique et technique de l'information et de la communication), responsable du bureau du régime juridique de la communication audiovisuelle (1996-2000). Directrice juridique du Conseil supérieur de l'audiovisuel (2000 à 2008), puis sous-directrice de la presse écrite à la direction générale des médias et des industries culturelles (2008-2014).



NOËL CORBIN

Nommé à l'IGAC
en 2017
Tél : 06 66 49 30 58
01 40 15 36 29

Maîtrise de lettres modernes. Institut régional d'administration de Lille. Attaché d'administration au ministère des finances (1997/1999). École nationale d'administration. Administrateur civil au ministère des comptes publics, direction du budget : adjoint au chef du bureau en charge de la culture (2003/2006), chef du bureau solidarité, insertion (2006/2008). Directeur financier et juridique du musée du Louvre (2008/2011). Sous-directeur de la création artistique à la direction des affaires culturelles de la ville de Paris (2011/2013). Secrétaire général adjoint du ministère de la culture (2013/2014). Directeur des affaires culturelles de la ville de Paris (2014/2017).



**BERTRAND-PIERRE
GALEY**

Nommé à l'IGAC
en 2014
Tél : 06 73 89 65 53
01 40 15 77 34

École nationale d'administration. Administrateur civil au ministère de la culture depuis 1984. Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CMN) (1995-2000). Directeur général du Muséum national d'histoire naturelle (2002-2010). Directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, en charge de l'architecture (2010-2014).



MURIEL GENTHON

Retour à l'IGAC en
août 2018
Tél : 06 25 86 06 21
01 40 15 36 33

École spéciale d'architecture. DRAC Île-de-France (1976-1989). Directrice de l'agence culturelle et technique de l'Essonne, Directrice des affaires culturelles de Corbeil-Essonnes. Directrice de l'action culturelle de la ville d'Orléans (2001-2002). Conseillère au cabinet de J.J.Aillagon (2002-2004). Conseillère auprès du directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, puis Directrice-adjointe (2004-2009). Directrice-adjointe de la DMDTS (2009). Directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (2009-2013). **Inspectrice générale des affaires culturelles (2013)**. Directrice de la Culture de la région Île-de-France (2016-2018).



EMMANUEL HAMELIN

Nommé à l'IGAC
en 2008
Tél : 06 85 01 86 91
01 40 15 77 34

École de commerce. Chef d'entreprise «Records Consultants» jusqu'en 2002. Député du Rhône (2002- 2007). Rapporteur de la loi sur l'audiovisuel du futur (2007). Président du groupe parlementaire sur la TNT. Fondateur et co-président du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias.



PAUL-ERIC HEN

Nommé à l'IGAC
en 2017
Tél : 06 86 42 08 81
01 40 15 36 33

École nationale d'administration. Chef de bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information (SjTI) du Premier ministre (1992-1996). Premier conseiller à l'ambassade de France à Maurice (1996-1999). Secrétaire général de Réseau France Outre-mer (1999-2005). Secrétaire général-adjoint puis secrétaire général du Comité stratégique pour le numérique auprès du Premier ministre (2006-2013). Chargé de mission auprès du cabinet du Premier ministre pour le transfert de la bande des 700 MHz et le passage de la TNT à la Haute Définition (2013-2017).



FRANÇOIS HURARD

Nommé à l'IGAC
en 2011
Tél : 06 03 70 41 68
01 40 15 36 29

École normale supérieure de Saint-Cloud et agrégé de philosophie. Attaché culturel au consulat général de France à Montréal (1983), puis enseignant à l'Université de Paris VIII (1985), chef du service des programmes à la Commission nationale de la communication et des libertés (1987) puis directeur des programmes au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) jusqu'en 1998. Directeur du cinéma au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Conseiller aux cabinets de Christine Albanel et de Frédéric Mitterrand, ministres de la culture et de la communication (2007/2011).



SERGE KANCEL

Nommé à l'IGAC
en 2004
Tél : 06 80 46 44 11
01 40 15 36 29

IEP-Paris. École nationale d'administration. Sous- directeur des espaces protégés (1990-1991). Conseiller au cabinet de Jack Lang, ministre de la culture et de la communication (1991-1992). Conseiller au cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'environnement (1992-1993). Directeur-adjoint du livre et de la lecture (1993- 1997). Expert détaché à la Commission européenne, en charge du programme de coopération culturelle avec les pays d'Afrique- Caraïbes-Pacifique (1997-2000). Chargé de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles (2000-2004).



RICHARD LAGRANGE

Nommé à l'IGAC
en 2014
Tél : 06 17 10 77 97
01 40 15 36 33

Maîtrise en droit. École nationale d'administration. Ministère de l'intérieur (direction générale des collectivités locales). DATAR. Ministère de la culture : Directeur régional des affaires culturelles Champagne-Ardenne (1997-1999), Midi-Pyrénées (1999-2003), Rhône-Alpes (2003-2006), Nord-Pas-de-Calais (2006-2007). Conseiller au cabinet de Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication (2007-2008). Directeur du Centre national des arts plastiques (2008-2014).



CLAIRE LAMBOLEY

Nommée à l'IGAC
en 2016
Tél : 06 43 89 46 23
01 40 15 77 34

Maîtrise de lettres classiques. IEP-Paris. Attachée d'administration centrale au ministère de l'éducation nationale (1983-1997), puis administratrice civile au ministère du travail (1997-2002). Organisation de Lille 2004 à la DRAC Nord-Pas-de-Calais (2002-2003), sous-directrice emploi formation à la DMDTS/DGCA (2004-2010), conseillère au cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication (2010-2012), cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (2012-2014) puis expert de haut niveau (2014-2016) au secrétariat général.



ANNE-MARIE
LE GUEVEL

Nommée à l'IGAC
en 2012
Tél : 06 14 71 23 58
01 40 15 36 29

Licence d'histoire. IEP-Paris. École nationale d'administration. Administratrice civile. Direction du théâtre (1989 - 1992). Bibliothèque nationale de France (1992-1994). École nationale du patrimoine (1994-1998). Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (1998-2000). Rapporteur à la Cour des comptes. Déléguée adjointe aux arts plastiques (2002-2007). Directrice générale déléguée (2007-2011) de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cheffe de service à la direction générale de la création artistique en 2011.



ISABELLE MARECHAL

Nommée à l'IGAC
en 2015
Tél : 06 07 64 32 23
01 40 15 36 29

École nationale d'administration. Conseiller au tribunal administratif de Versailles (1993-1999). Adjointe du sous-directeur des affaires juridiques puis sous-directrice des affaires juridiques au ministère de la culture et de la communication (1999-2005) ; sous- directrice des monuments historiques (2005-2006) puis directrice-adjointe de l'architecture et du patrimoine (2006-2010). Cheffe de service, adjointe du directeur général, chargée du patrimoine à la direction générale des patrimoines (2010-2015).



BERNARD NOTARI

Nommé à l'IGAC
en 2009
Tél : 06 71 43 64 29
01 40 15 36 33

École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie (1993). Administrateur des domaines nationaux de Saint-Cloud, du Palais-Royal et des Tuileries (1995-2001). Conseiller à la présidence de l'Établissement public du musée et du domaine de Versailles (2003-2004). Conseiller au cabinet du ministre de la culture et de la communication Renaud Donnedieu de Vabres (2004-2006). Directeur du Château de Fontainebleau (2006-2009).



BENOÎT PAUMIER

Nommé à l'IGAC
en 2008
Tél : 06 78 61 94 27
01 40 15 36 33

École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (1993) ; directeur administratif et financier de l'Opéra national de Paris (1994-1998) ; directeur général de Radio-France internationale (1998-2002). Délégué au développement et aux affaires internationales au ministère de la culture et de la communication (2002-2008).



CATHERINE RUGGERI

Nommée à l'IGAC
en 2016
Tél : 07 50 65 81 25
01 40 15 36 29

École nationale d'administration. Directrice adjointe de la DRAC Ile de France (1996-1998), sous-directrice pour le spectacle vivant (2000- 2003), secrétaire générale adjointe du ministère de la culture et de la communication (2005-2009), directrice générale du Centre national du livre (2009-2010), préfiguration du Centre national de la musique (2011-2013). Commissaire générale associée pour le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine (2014-2015), initiatrice et pilote du forum franco- chinois « Digital et création » à Pékin en janvier 2015.



REMI TOMASZEWSKI

Nommé à l'IGAC
en 2016
Tél : 06 84 64 13 72
01 40 15 36 33

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) du Premier ministre (1996- 2000). Fondateur et secrétaire général de Public Sénat - La Chaîne Parlementaire (2000-2010). Directeur général de l'Agence France-Presse (2011-2016).



MARIE-CLAUDE
VITOUX

Nommée à l'IGAC
en 2013
Tél : 06 16 50 51 68
01 40 15 36 33

IEP-Paris, maîtrise de droit public et maîtrise d'anglais. École nationale d'administration. Enseignement supérieur et recherche (1981-1985). Direction de la musique et de la danse (1983-1988 et 1991-1994) et direction des musées de France (1998-1999). Conseillère au cabinet de Michel Duffour, Secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle (1999-2000). Déléguée des affaires culturelles de la Ville de Lyon (2001-2003). Établissements publics : RMN (1988-1991), CNSMD de Paris (1994-1997), musée Guimet (2009- 2012). Service à compétence nationale : Galeries du Grand Palais (2003-2005) ; Association délégataire : Palais de Tokyo (2006-2009).

Les chargés de mission d'Inspection générale



CLAIRE CHERIE

Affectée à l'IGAC en août 2018
Tél : 06 77 83 43 64
01 40 15 36 29

Inspection du travail (1981-1989). Cycle préparatoire à l'ENA. Ministère de la Culture : Cheffe du bureau de la comptabilité (1989-1994), Cheffe du bureau des rémunérations (1994-1999), Cheffe du département des affaires financières et générales de la délégation aux arts plastiques (1999-2002) ; Administratrice civile (tour extérieur 2002). Ministère des Finances direction du Budget (2002-2005). Ville de Paris : Cheffe du bureau des ressources humaines à la direction des Affaires Scolaires (2005-2009), chargée de mission ressources humaines au Secrétariat Général (2009-2010), sous-directrice de l'administration générale et de l'équipement à la direction de la Jeunesse et Sports (2010-2012). Ministère de la Culture : Cheffe du service des ressources humaines (2012-2018).



CATHERINE MEYER-LERECULEUR

Affectée à l'IGAC en 2010
Tél : 06 38 38 94 75
01 40 15 36 29

École normale supérieure (1977-1982), agrégation de philosophie (1981), École nationale d'administration. Professeur de philosophie puis directrice d'étude en cabinet privé de conseil, marketing et communication. Cheffe du bureau des affaires réglementaires au ministère de l'équipement, du transport et du logement (1997- 2001). Adjointe au sous-directeur des affaires juridiques du ministère de la culture (2001- 2005). Mobilité au Conseil d'Etat (2005-2008).



DOMINIQUE CHAVIGNY

Affecté à l'IGAC en 2000
Tél : 06 24 52 21 62
01 40 15 36 33

IEP-Paris. Conseiller pour le théâtre et l'action culturelle en DRAC Poitou-Charentes. Chef du département du développement culturel et de l'éducation artistique à la délégation au développement et aux formations (1992-1994). Adjoint au DRAC Bretagne. Conseiller au cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication (1997-2000).



CLAIRE GUILLEMAIN

Affectée à l'IGAC en septembre 2018
Tél : 06 14 14 36 38
01 40 15 77 34

Diplômée de musicologie et de gestion et administration de la musique (Sorbonne / IEP). Administratrice du « Parlement de musique » (1994-2000). Directrice déléguée de la « Symphonie du marais » (2000-2009). Déléguée générale du Syndicat PROFEDIM (syndicat des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique) (2009-2016). Présidente de la FESAC (Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma) (2014- 2016). Directrice générale de la « Cité musicale de Metz » (2016-2017). Conseillère au cabinet de Françoise Nyssen, ministre de la culture (2017- 2018).

L'audit interne



CLAIRE MARCHAND,
auditrice interne

Affectée à l'IGAC
en 2015

Maîtrise de gestion Finances à Paris Dauphine. Responsable service crédit management (1987- 1997), contrôleur de gestion secteur privé (1998- 2000) puis public CNDP/CRDP (2001-2004). Responsable budgétaire de la direction du livre et de la lecture (2004-2011). Chargée de mission services déconcentrés au Secrétariat général (2011- 2013). Chargée de mission au pôle autorité d'emploi du Secrétariat général (2013-2014). Adjointe au chef du département budget et contrôle de gestion à la Cour des comptes (2014-2015).



HERVE DZIEDZIC,
auditeur interne

Affecté à l'IGAC
en 2016

Maîtrise d'administration économique et sociale à Lille 3 et IRA de Lille. Adjoint au chef du bureau des traitements du service du personnel et des affaires sociales (1993-1996), chargé de mission au bureau du budget de la direction de l'administration générale (1996-1999), chef du bureau des affaires financières et de la logistique de la direction des musées de France (1999-2004), contrôleur de gestion de la direction de l'architecture et du patrimoine (2004-2010), adjoint à la cheffe du bureau du contrôle de gestion (2010-2014) puis adjoint au chef du bureau de la programmation et de la performance (2014-2016) de la direction générale des patrimoines.

La documentation



**HÉLÈNE
DUSSAUCHOY,**
chargée d'étude
documentaire

Affectée à l'IGAC
en 2013

Licence histoire et histoire de l'art (Lyon II et III). Concours de documentaliste (1982). Archives photographiques, direction du patrimoine (1982- 1989). Direction service photographique de la RMN (1990). Chargée de communication DAI (1991-1997). Chargée de communication CNSAD (1997- 2002). Chargée de communication et dons de collections MNS - musée national du Sport (2002- 2009). Chargée de communication et ÉAC, mission de la photographie (2010-2012).

Les inspecteurs santé et sécurité au travail



ISABELLE
BLANCHARD

Affectée à l'IGAC
en 2012

Attachée d'administration hors classe. Chargée de programmes à la direction du développement culturel. Secrétaire générale du musée des arts africains et océaniques. Secrétaire générale-adjointe du musée d'Orsay. Cheffe du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et d'enseignement au service du personnel et des affaires sociales. Responsable administratif et financier à la DRAC d'Île-de-France. Cheffe de la mission de la déconcentration à la direction de l'administration générale. Cheffe du service de la coordination et des ressources à la direction des collections de la Bibliothèque nationale de France.



JEAN-PIERRE FABRE

Affecté à l'IGAC
en 2013

Ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure. Chef des services des travaux et de la sécurité puis adjoint au chef du service exploitation à la bibliothèque nationale de France, responsable technique à la direction des archives de France pour le projet de construction de la Maison de la mémoire de la Ve République à Reims, chargé de mission au SCN du domaine et des châteaux de Compiègne et de Blérancourt, chef du service des moyens techniques à l'Institut national d'histoire de l'art, chef du département bâtiment, technique, sécurité à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.



CHRISTINE
KNEUBÜHLER

Affectée à l'IGAC
en 2012

Attachée d'administration hors classe. Responsable des affaires financières à la DRAC Midi-Pyrénées. Adjointe au CRMH puis responsable des ressources humaines à la DRAC Rhône-Alpes. Adjointe au chef du bureau de la formation puis cheffe du bureau des personnels d'accueil, de surveillance et de magasinage au service du personnel et des affaires sociales de la direction de l'administration générale. Cheffe du bureau de la filière technique et des métiers d'art au service des ressources humaines du secrétariat général.



AGNÈS LEBRET

Affectée à l'IGAC
en novembre 2018

DEA en sociologie du travail, Université Sorbonne Nouvelle. Mastère en organisation, CNAM de Paris. Chargée de mission, ANACT (Ministère du Travail). Ingénieure conseil en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de santé et sécurité au travail et de conditions de travail (Ministère du Travail). Expert auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la préparation de la directive européenne relative à la prévention des TMS. Inspectrice santé et sécurité au travail à l'ONF (Ministère en charge de l'Agriculture et des Forêts). Ingénieure rattachée au bureau santé et sécurité au travail du ministère de la Culture (2015).



VINCENT TIFFOCHE

Affecté à l'IGAC
en 2016

Attaché principal d'administration. DEA du MNHN intitulé « Paléontologie humaine, préhistoire, géologie du Quaternaire ». Enseignant dans l'académie de Versailles. Inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie de Versailles et conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Versailles.

Assistantes

• SYLVIE BOUDIER

Assistante de la cheffe de service 01.40.15.77.61 / 33.34
sylvie.boudier@culture.gouv.fr

• PATRICIA BAPAUME 01.40.15.77.34

patricia.bapaume@culture.gouv.fr

• CATHERINE CAPIEZ 01.40.15.36.33

catherine.capiez@culture.gouv.fr

• CHRISTINE MERLE 01.40.15.36.29

christine.merle@culture.gouv.fr

Inspecteurs généraux en activité hors du service

• DANIEL GUERIN

Inspecteur général, directeur général délégué de l'Institut national de la recherche archéologique préventive

• KARINE GLOANEC-MAURIN

Inspectrice générale, députée européenne

NOTES

NOTES

Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. : 01 40 15 80 00

www.culture.gouv.fr

Maquette :
Emmanuel Boutier / DICOM 2019
ISSN 2609-7796 et ISSN 2610-2218

